

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2

0

Solidarité



Liberté



Responsabilité



LES
4 MISSIONS
LÉGALES
DE L'UDAF

DONNER AVIS AUX POUVOIRS PUBLICS

Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.



REPRÉSENTER OFFICIELLEMENT LES FAMILLES

Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune.



GÉRER LES SERVICES

Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge.



EXERCER DEVANT LES JURIDICTIONS

Exercer devant toutes les juridictions l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

La part 1 du fonds spécial finance les missions de l'Udaf mentionnées à l'article L211-3 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles).

2

**ORGANISATION
INSTITUTIONNELLE**

1

**RAPPORT MORAL
ET D'ORIENTATION**

4

**REPRÉSENTER
LES FAMILLES**

3

**ANIMER ET SOUTENIR
LE RÉSEAU ASSOCIATIF**

6

**AGIR EN FAVEUR
DES FAMILLES**

5

**DONNER AVIS AUX
POUVOIRS PUBLICS**

8

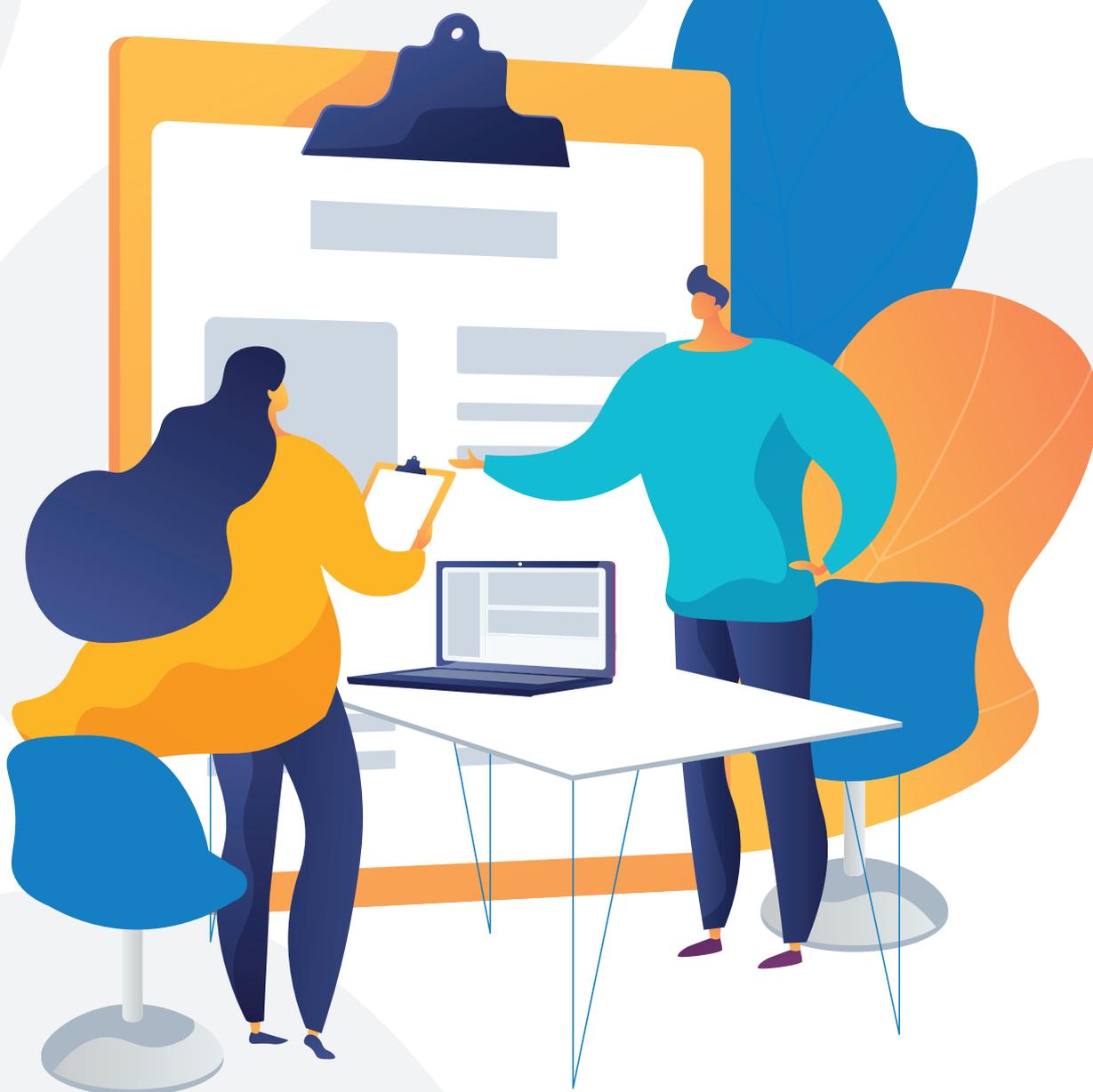
GLOSSAIRE

7

**GÉRER DES SERVICES SOCIAUX
ET MÉDICO-SOCIAUX**

1

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION





*Sylvie Reverbel,
Présidente de l'Udaf de la Drôme*

Faire le bilan d'une année et se projeter vers la suivante, telle est la vocation de cet exercice du rapport moral et d'orientation. Exercice qui revient de plus en plus vite semble-t-il et pourtant... Les années ne sont pas plus courtes. À bien y regarder, elles sont simplement de plus en plus chargées, de plus en plus denses, de plus en plus riches en événements.

L'année 2022 ne fait pas exception, comme vous pouvez le découvrir dans notre rapport d'activité. Pour ma part, je placerai ce rapport moral et d'orientation sous le signe du mouvement, à commencer au sein de notre conseil d'administration qui a été significativement renouvelé.

Cinq nouveaux administrateurs nous ont en effet rejoints en juin.

Il n'est pas anodin de s'investir dans une association comme l'Udaf, pas toujours simple à appréhender dans son fonctionnement général comme dans la diversité de ses missions. Je me réjouis du dynamisme de ces bénévoles qui apportent d'ores et déjà un nouveau souffle à nos travaux. Je les en remercie, ainsi que l'ensemble de mes collègues administrateurs qui restent fidèles au poste malgré les années compliquées que nous venons de vivre.

Je n'oublie pas les représentants familiaux, essentiels pour mener à bien une de nos quatre missions légales. Il m'est impossible de citer tout le monde mais je rappellerai que l'année 2022 a vu le renouvellement de

notre délégation à la CAF, à la CPAM, à la commission de surendettement de la Banque de France, en commission des usagers de 10 établissements de santé.

La Covid a pesé sur le bénévolat et les associations familiales n'ont pas échappé à la sanction. Pour autant nous avons réussi à organiser la conférence des mouvements pour débattre avec les différentes composantes associatives de notre réseau des enjeux de la politique familiale. Nous abordons ainsi tous ensemble une fois par an les sujets de société qui préoccupent les familles du département.

Ces travaux, étayés cette année par les productions nationales de l'Unaf à destination des candidats aux élections présidentielles et législatives nous ont permis d'interpeller nos parlementaires.

Nous les avons reçus cet automne. Bien sûr, tous n'ont pas répondu à l'appel... Mais nous entretenons malgré tout avec certains des liens réguliers nous donnant le sentiment d'être écoutés et reconnus.

Ainsi lorsque nous les croisons dans certaines instances plus techniques, nous bénéficions d'une oreille attentive lorsque nous évoquons les services gérés par l'Udaf : la protection juridique des majeurs et la protection de l'enfance bien sûr mais aussi la vie de notre Ehpad, et plus récemment notre agrément pour mettre en place un dispositif de familles gouvernantes, notre point conseil budget qui prend de l'ampleur ou encore

« Les années ne sont pas plus courtes [...] elles sont simplement de plus en plus chargées, de plus en plus denses, de plus en plus riches en événements »

un projet d'accueil de femmes victimes de violences qui j'espère verra le jour.

Le mouvement c'est aussi au sein du personnel de l'Udaf, avec des gens qui partent vers d'autres aventures, et d'autres qui arrivent pour participer à la nôtre, ou tout simplement qui changent de poste en interne.

J'ai pu participer à des jurys de recrutement et il n'est jamais aisé de se décider, a fortiori en interne où il nous a fallu souvent choisir entre l'excellence et... l'excellence.

Mais tout n'est malheureusement pas rose. Il est difficile d'attirer de nouveaux candidats dans nos services sociaux et médico-sociaux, tous postes confondus. Le côté intrinsèquement dur des métiers, exercés dans un environnement de plus en plus compliqué, combiné à une reconnaissance très en deçà de l'engagement et des compétences nécessaires et exigées sur l'ensemble de postes que nous proposons, demeurent des écueils rédhibitoires pour beaucoup. Il y a sans doute là un enjeu essentiel dans la mise en œuvre de nos activités pour les années à venir.

Une nouvelle fois il m'est impossible de citer tous les nouveaux venus, mais je souhaite faire un focus plus particulier sur l'Action Familiale, considérablement renouvelée. Principal interlocuteur des associations familiales, ce service a connu quelques instabilités ces dernières années qui, j'en suis certaine, sont désormais derrière nous.

Notre institution est dynamique. Elle s'adapte à son environnement, elle propose, elle expérimente... L'action familiale devra mettre en œuvre trois nouvelles conventions d'objectifs. Le conseil d'administration reste très

attaché aux politiques de soutien à la parentalité mais il faudra réinventer en partie nos actions pour coller aux directives fixées par l'Unaf et le ministère des affaires sociales. Notre label PAVA « Point d'Appui à la vie Associative » va aussi évoluer puisque nous allons faire partie de l'expérimentation « guide asso ».

En fil rouge, les administrateurs travaillent sur la question de l'articulation du triptyque vie familiale, vie professionnelle et engagement bénévole. Nous espérons trouver des clefs pour aider nos associations à recruter de nouveaux adhérents actifs, pas seulement des consommateurs de services.

Enfin, après avoir adopté il y a quelques années la charte graphique du réseau national, nous avons rejoint le nouvel écosystème digital. Notre site internet a été entièrement revu, je vous invite à le consulter. Notre nouvelle commission communication est d'ores et déjà au travail pour moderniser nos outils, les messages que nous diffusons et plus généralement la ligne éditoriale de notre Udaf.

Il s'agit là d'un des thèmes phares de notre projet institutionnel qui arrivera à son terme cette année.

Du mouvement, il y a eu dans la vie des services. C'est ainsi qu'après des années de travail et d'échanges, nous avons enfin signé le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de notre Ehpad Blanchelaine, dont la capacité en lits permanents a été revue.

Et j'en arrive enfin à la transformation majeure que vivent les services de protection juridique des majeurs et d'aide à la gestion du budget familial, dont l'appliquatif professionnel a été changé. Nous nous sommes

engagés auprès du groupement associatif Synergie, dont les valeurs et la qualité de son applicatif Évolution nous ont plus que largement convaincus. Mais opérer un tel changement est tout sauf simple. C'est une tâche immense et je tiens à remercier l'ensemble du personnel pour son investissement dans ce changement qui les occupe depuis de nombreux mois. Au-delà de l'outil, ce sont aussi toutes les procédures qui vont être revues. Entre autres effets positifs, je citerai la convention que nous avons signée avec le service des Archives Départementales et qui, en validant notre processus de gestion électronique des documents, nous permet de nous affranchir de l'archivage papier.

Cette évolution, ou cet Évolution, va occuper les équipes sans doute jusqu'à la fin de l'année. Je vous ai déjà parlé de notre dispositif Familles Gouvernantes qui va s'implanter pour commencer dans le nord du département. J'espère pouvoir vous en dire plus l'année prochaine. J'espère aussi pouvoir annoncer que les démarches que nous avons engagées avec la sénatrice Marie-Pierre Monnier nous permettront de proposer une solution supplémentaire à toutes ces femmes obligées de quitter avec leurs enfants un conjoint violent.

Et je n'oublie pas le SARPEJ (Service d'appui renforcé à la protection juridique de la Drôme) avec nos collègues des associations Pari et ATMP. Le GCSMS (groupement de coopération sociale et médico-sociale) a accueilli ses premiers salariés le 1^{er} avril 2023... enfin.

J'ai beaucoup parlé d'espoir les années précédentes. Il faut dire que le contexte pandémique traînait avec lui son lot d'incertitudes. La situation est-elle plus sereine et plus stable aujourd'hui ? Je n'en suis pas sûre. Pour autant, je choisirai pour cette année 2023 le terme de

confiance. J'ai confiance en nos projets, confiance en nos forces, confiance en nos équipes salariées et dans l'engagement de nos administrateurs, J'ai confiance en l'Udaf.

Sylvie Reverbel

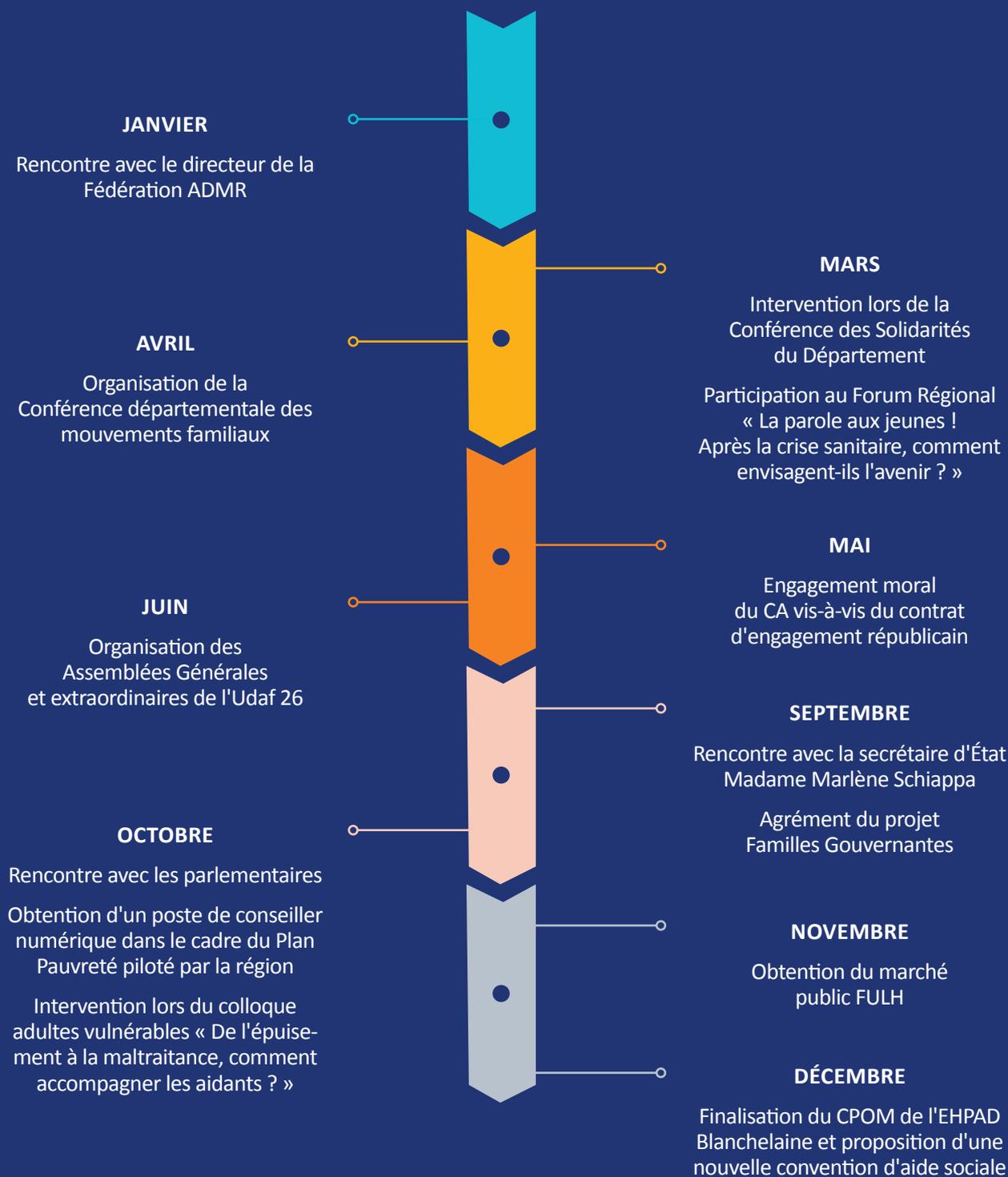
Présidente de l'Udaf de la Drôme

2

ORGANISATION INSTITUTIONNELLE



TEMPS FORTS



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



2022 a été pour l'Udaf une année électorale avec le renouvellement d'une partie de ses administrateurs. Cinq nouveaux bénévoles sont venus rejoindre l'équipe du Conseil d'Administration, portant son nombre à vingt-six et représentant la diversité des mouvements familiaux constitutifs de l'Udaf : Djamel Gourgache pour APF France Handicap, Fabienne

Mallet pour l'UFAL, Louis Saadi pour l'ADMR Moyenne Galaure, Hervé Jardin du Carrefour des habitants du nyonsais et Françoise Battesti de l'Unafam.

Une assemblée générale extraordinaire a suivi. Elle a porté sur la possibilité de dématérialiser les instances décisionnaires.

CHIFFRES CLÉS

22

ASSOCIATIONS PRÉSENTES

17

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS

33

PERSONNALITÉS
EXTÉRIEURES PRÉSENTES



TÉMOIGNAGES

Eliane Berchoux, Marie-Claude Lefort, Éric Dubernet de Boscq ont chacun tour à tour pris la parole pour témoigner de leurs engagements associatifs réciproques et de leur investissement au sein du Conseil d'Administration de l'Udaf.



REMISE DE MÉDAILLE

L'Udaf a remis la médaille du Mérite familial à Marie-Claude Lefort. Co-présidente depuis 2016 du Carrefour des habitants du nyonsais, elle s'est engagée au Conseil d'Administration de l'Udaf en 2018, puis dans diverses représentations familiales notamment au sein de deux CCAS, de la Commission des usagers et du Conseil de surveillance d'établissements hospitaliers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette instance gère et assure la mise en œuvre de la mission de représentation et de défense des intérêts matériels et moraux des familles.



LE FIL ROUGE

Les administrateurs ont choisi un thème de travail pour les années 2022 – 2024 autour de la question « Articulation vie familiale, vie professionnelle et bénévolat » pour faire écho au travail réalisé par l'Unaf. Le groupe de travail composé de quatre administrateurs a d'abord pris le temps d'un arpentage du magazine Réalités Familiales. Cette lecture a permis de construire un questionnaire à destination du réseau familial. C'est la première étape des rendez-vous sur ce thème qui seront proposés pendant deux ans.



AGRÉMENT DU PROJET FAMILLES GOUVERNANTES

Ce projet porté par le CA depuis plusieurs années, s'est vu accorder un financement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie pour deux appartements, dont les coordinations et l'animation seront financées par l'Allocation d'aide à la Vie Partagée (AVP). Cette nouvelle activité va démarrer sur les communes de Crest et de Saint Vallier dès que des locaux auront été trouvés. Entre quatre et six personnes pourront être accompagnées sur chacun des sites.



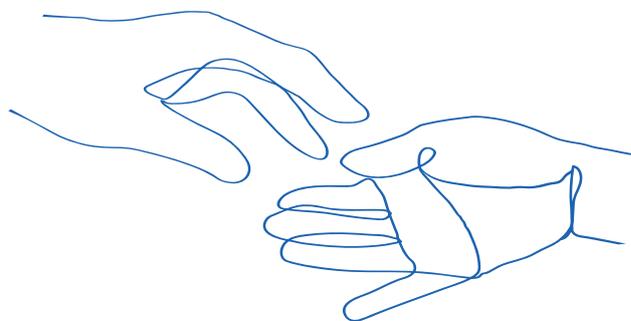
POSITIONNEMENT SUR LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Le contrat d'engagement républicain, créé par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, est entré en vigueur depuis le 2 janvier 2022. Dès lors que les associations et les fondations souhaiteront obtenir ou renouveler une subvention publique, un agrément d'État ou accueillir un jeune en service civique, elles auront désormais pour obligation d'avoir souscrit un contrat d'engagement républicain. L'Udaf s'engage moralement sur le contrat d'engagement républicain.



UN SÉMINAIRE

En octobre, une partie des administrateurs se sont retrouvés pour renforcer les liens et la connaissance réciproque de chacun et des associations qu'ils représentent. Le groupe a travaillé avec des outils dynamiques et interactifs proposés par une intervenante extérieure.



CHIFFRES CLÉS

26

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS

11

RÉUNIONS DU CONSEIL
ET DU BUREAU

LES INSTANCES STATUAIRES ET LES COMMISSIONS INTERNES

3

COMMISSIONS DE CONTRÔLE

Cette commission est inscrite dans les statuts de l'Udaf. Elle a pour objet d'examiner les listes électorales des associations familiales, les demandes d'agrément de nouvelles associations et les candidatures lors du renouvellement du Conseil d'Administration. L'outil informatique ADHÉLIS est utilisé par un certain nombre d'associations pour faire remonter les adhésions mais il serait souhaitable que son utilisation soit plus étendue.

2

COMMISSIONS COMMUNICATION

Composée de huit membres, cette commission travaille sur la stratégie de communication (événements internes et externes) et la ligne éditoriale des différents outils à disposition (plaquette, site internet, newsletter, réseaux sociaux). Le basculement dans le nouvel écosystème digital a représenté le principal chantier de cette fin d'année.

5

COMMISSIONS FINANCIÈRES

Composée de cinq membres, cette commission vise à accompagner les mandataires dans les décisions de gestion de portefeuille et de liquidités (placements financiers) des majeurs protégés. Il y a eu cinq réunions en 2022.

3

CONSEILS VIE SOCIALE BLANCHELAINE

Composée de quatre membres, cette instance vise à associer les usagers au fonctionnement de la maison de retraite. Il permet de suivre la vie de l'établissement et de rendre des avis sur les problématiques rencontrées par les résidents.

1

CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE DES MOUVEMENTS FAMILIAUX

Cette commission est inscrite dans les statuts de l'Udaf. Elle a pour objet d'examiner les listes électorales des associations familiales, les demandes d'agrément de nouvelles associations et les candidatures lors du renouvellement du Conseil d'Administration. L'outil informatique ADHÉLIS est utilisé par un certain nombre d'associations pour faire remonter les adhésions mais il serait souhaitable que son utilisation soit plus étendue.

11

COMMISSIONS GÉRANCE

Composée de six membres, cette commission se réunit tous les mois hors le mois d'août. Elle permet d'accompagner les mandataires dans les décisions de gestion des biens patrimoniaux, actes de disposition des majeurs sous curatelle.

1

COMMISSION MÉDAILLE DE LA FAMILLE

Composée de quatre membres, sa principale mission est l'étude des dossiers et la visite aux postulants pour l'obtention de la Médaille de la famille française. Ce travail se fait en lien avec les services de la Préfecture et les mairies concernées par les dossiers.

2

COMMISSIONS GESTION

Composée de huit membres, et notamment du trésorier et trésorier adjoint, cette commission assure le suivi de la gestion de l'Udaf. Elle prépare les budgets et l'examen du compte de résultat. Elle se réunit deux fois par an.

LES INSTANCES RÉGIONALES ET NATIONALES

L'Udaf est inscrite dans un réseau régional et national



Unaf • Udaf • Uraf



L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

À la demande de la Présidente nationale, le Directeur et la Responsable de l'établissement Blanchelaine ont fait une présentation de l'unique Ehpad du réseau géré par une Udaf lors de l'assemblée générale des 24 et 25 juin 2022 qui s'est tenue à Rodez. Leur intervention a porté sur la place des familles dans les Ehpad ainsi que les modes de financement au sein des petits établissements. Tout au long de l'année, la Présidente, le Directeur et les services participent à des rencontres nationales en présentiel ou en distanciel pour faire avancer différents dossiers.

L'UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES AUVERGNE RHÔNE-ALPES

La Présidente et un Administrateur participent au bureau et au Conseil d'Administration de cette instance, le directeur participe au CA avec voix consultative. En 2022, l'Uraf Auvergne Rhône-Alpes a recruté un chargé de mission afin de favoriser la visibilité du réseau au niveau régional et de mutualiser en interne des outils sans oublier de renforcer l'interconnaissance des acteurs.

3

RÉUNIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
ET DE BUREAU URAF

1

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DE L'UNAF

2

RENCONTRES
PRÉSIDENTS/
DIRECTEURS

CHIFFRES CLÉS

LES SERVICES

L'Udaf agit en faveur des familles et des personnes. Chaque jour, près de 130 professionnels qualifiés exercent leurs missions sur l'ensemble du Département.

- Mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs
 - Déléguées aux prestations familiales
 - Secrétaires et agents administratifs de l'ensemble des services
 - Agents d'accueil/standardistes
 - Agents comptables
 - Chargées de missions
 - Agents de services intérieurs
 - Cuisinières
 - Infirmières
 - Aides-soignantes
 - Juriste
 - Chargée des ressources humaines
 - Référent informatique
- Sans oublier :
- L'équipe de direction
 - Les Chefs de secteur
 - La Responsable de l'Ehpad

INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
FEMMES-HOMMES EN 2022 : 55 / 60

CHIFFRES CLÉS

113,45

NOMBRE DE SALARIÉS
ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN

45,9

ÂGE MOYEN
DES EFFECTIFS

50 %

SALARIÉS FORMÉS EN 2022

6

DÉPARTS À LA RETRAITE

NOS PARTENAIRES



LA COMMUNICATION

Qu'elle soit interne ou externe, la communication que porte l'Udaf est à la fois primordiale pour soutenir l'axe « animer le réseau » et l'axe « prospecter de nouvelles associations » du Plan Local de Développement Associatif. Il s'agit également d'un des objectifs du projet institutionnel. Un des enjeux dans les années à venir est d'accompagner l'amélioration de l'image de l'Udaf afin de prendre toute sa place dans le paysage de la politique familiale locale (représentation, information aux familles, avis aux pouvoirs publics, force de propositions...).



VERS UNE REFONTE DU SITE INTERNET

Depuis sa création, l'Udaf de la Drôme, a connu une constante évolution dans sa manière de communiquer avec son réseau. En 2019 nous avons déjà fait évoluer nos couleurs vers une charte graphique commune à l'ensemble du réseau Unaf-Uraf-Udaf.

Dans la continuité de ce travail, nous avons décidé d'intégrer la 4e salve du lancement de l'Écosystème digital proposé par l'Unaf pour une meilleure identification du réseau familial. Un travail de fond a été mené par les administrateurs et les salariés durant plusieurs mois pour aboutir à la mise en place de ce projet. La refonte du site internet a donc commencé, la mise en ligne étant prévue début 2023. Développé par l'agence Be-api, cet « écosystème digital » offre au visiteur une expérience améliorée grâce à une navigation simplifiée et une utilisation intuitive.



VERS UNE REFONTE DE LA LETTRE ÉNERGIE FAMILLES

Cette lettre est envoyée quatre fois par an. Elle traduit l'activité portée par l'Udaf et le mouvement familial local auprès des familles drômoises. La commission de communication a aussi pris du temps pour réinterroger cet outil tant au niveau de son contenu que de ces cibles. En 2023, le format de la lettre devrait évoluer.



L'ÉVOLUTION DE NOS SUPPORTS

Nous avons mis à jour et réédité notre plaquette institutionnelle. Une plaquette de l'activité « Point Conseil Budget » a été créée.

Notre communication reste un levier essentiel pour réussir à impliquer le réseau dans la remontée des informations pour alimenter le site internet, la lettre Énergie Familles et dans l'élaboration de synergies communes.

Depuis l'automne 2022, la commission communication travaille à une meilleure articulation des outils de communication entre eux et à la ligne éditoriale portée par l'Udaf. La commission tient une place importante dans la planification et le suivi du plan de communication.

CHIFFRES CLÉS

36 299

VISITEURS EN 2022 SUR NOTRE SITE (+ 5,3 %)
SUR LES 220 624 VISITES DEPUIS
SA CRÉATION EN 2009
(25 ARTICLES PUBLIÉS EN 2022)

854

FOLLOWERS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK
@UDAF26 (96 POSTS PUBLIÉS EN 2022)

3

LETTRES ÉLECTRONIQUES ENVOYÉES
À PLUS DE 800 DESTINATAIRES

48

ÉVÈNEMENTS RELAYÉS PAR LES
ASSOCIATIONS SUR L'OPEN AGENDA

12

ÉCHOS PAR LA PRESSE (5 ARTICLES,
1 COMMUNIQUÉ ET 6 PASSAGES DANS
DES ÉMISSIONS DE RADIOS)

TROMBINOSCOPE

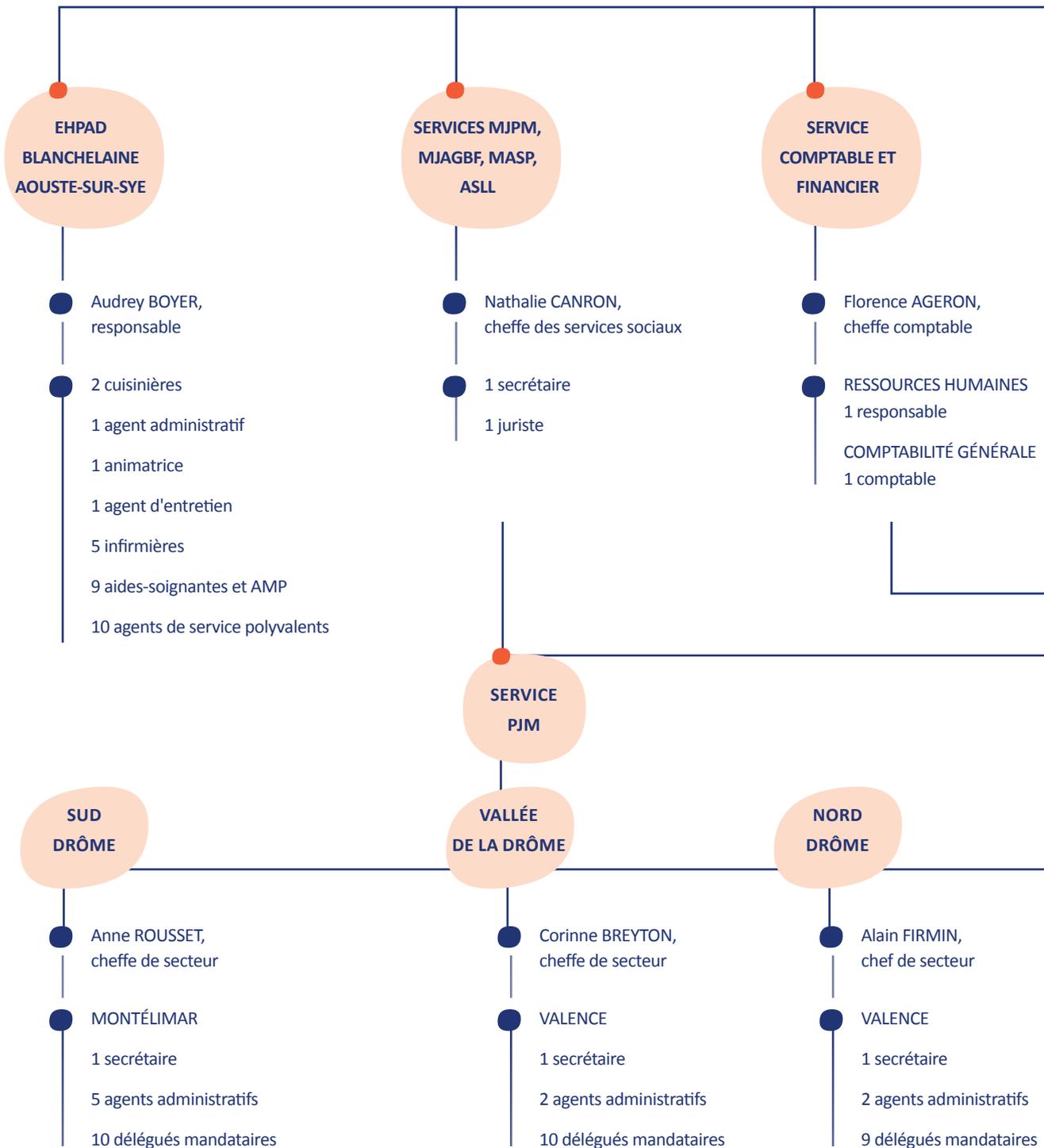
Les administrateurs de l'Udaf de la Drôme

BELAID Saïda Union Nationale de familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques		BERCHOUX Eliane Secrétaire Adjointe Udaf 26 Association Générale des Familles	
	BATTESTI Françoise Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques		BOISDRON Stéphane Maison Familiale Rurale
BLACHE Marie-Chantal ADMR Aide à Domicile en Milieu Rural		BONNEFOI Eulalie Jumeaux et Plus	
	BRIGNON Marie-Reine Association Familiale Indépendante		CHANCELLE Éric Union des Familles Lâiques
CHEVALLIER Céline Enfance et Familles d'Adoption		DUBERNET DE BOSQ Éric Vice-président Délégué Udaf 26 Association Familiale Catholique	
	DESPESE Patricia Familles Rurales		ERPELDING Nicole Secrétaire Udaf 26 Confédération Syndicale des Familles



ORGANIGRAMME

Les services Udaf de la Drôme - Mars 2022



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sylvie REVERBEL
Présidente

Philippe ROBERT
Directeur
Vincent VELOTTI
Attaché de direction

ACTION FAMILIALE

- Vincent VELOTTI,
attaché de direction
- 1 chargée de mission
- 1 animatrice de réseaux
- 1 secrétaire
- 1 coordinatrice numérique

SERVICES SUPPORTS

- 1 secrétaire de direction
- 1 référent informatique
et assistant administratif
- Standard, courrier, archives :
6 agents administratifs
- Entretien : 1 agent

GESTION FONDS SOCIAUX

- FULH :
1 secrétaire
1 comptable
- FAJ :
1 secrétaire

SERVICES AGBF - MASP - ASLL

- Anne-Sophie HEBRARD,
cheffe de secteur
- VALENCE
1 secrétaire
4 délégués aux présentations familiales
1 conseillère en ESF - ASLL
- MONTÉLIMAR
1 secrétaire
2 délégués aux présentations familiales
1 conseillère en ESF - ASLL

COMPTABILITÉ USAGERS SERVICES MJPM - MJAGBF - MASP

- 8 comptables

VALENCE COURONNE

- Guillaume MICHEL,
chef de secteur
- VALENCE
1 secrétaire
2 agents administratifs
9 délégués mandataires
1 contrat d'apprentissage ESF

3

ANIMER ET SOUTENIR LE RÉSEAU ASSOCIATIF



LA VIE ASSOCIATIVE



DES BÉNÉVOLES

Une Présidente, des Administrateurs et des représentants familiaux qui représentent environ 140 bénévoles sur le terrain au service de l'intérêt des familles.

UN RÉSEAU ASSOCIATIF

68 associations, 5 636 familles adhérentes, 13 758 suffrages familiaux et 6 membres associés.

LES ASSOCIATIONS



LE PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

L'Udaf poursuit la démarche de développement de la vie associative afin d'accroître sa représentativité à travers la diversité du mouvement associatif familial, de permettre à de nouvelles associations d'adhérer et de développer l'implication de nouvelles familles dans les initiatives portées par les associations familiales. Aussi, elle décline un plan d'actions visant à « animer » et à « prospecter » dans l'objectif de créer une dynamique institutionnelle ainsi que d'encourager et de consolider les forces vives du réseau.

En fin d'année, Brigitte Menétrieux, la nouvelle administratrice référente a présenté un bilan de précédent PLDA. Le prochain plan sera présenté pour validation en début d'année 2023.

TEMPS FORTS

CHIFFRES CLÉS

16

PARTICIPATIONS À DES
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

8

PARTICIPATIONS À LA SESSION
NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

5

RÉUNIONS POUR LE GUID'ASSO

16

ASSOCIATIONS
UTILISATRICES DES LOCAUX



CONFÉRENCE DÉPARTEMENTALE DES MOUVEMENTS FAMILIAUX

La Conférence départementale des mouvements familiaux est un temps fort de la vie associative de l'Udaf. Elle a pour objectif de réunir les mouvements familiaux afin d'échanger sur des thématiques qui varient chaque année. En 2022, elle s'est tenue autour des quinze propositions faites par l'Unaf pour la présidentielle 2022. Une vingtaine de participants s'est réunie pour échanger et enrichir les propositions présentées, forts de leur expertise de terrain et de leur engagement bénévole auprès des familles.





DES FORMATIONS

En janvier, deux administrateurs ont assisté à la formation en visioconférence sur la commission de contrôle organisée par l'Unafor.

En novembre, huit nouveaux administrateurs ont suivi une session de découverte du rôle et des missions d'un administrateur Udaf à Valence.



FORUM RÉGIONAL « LES JEUNES ONT LA PAROLE »

Samedi 12 mars, l'Udaf de la Drôme, représentée par deux administrateurs, participait au Forum régional de l'Udaf autour du thème "La parole aux jeunes ! Après la crise sanitaire, comment envisagent-ils l'avenir". Ce forum réunissant les Udaf d'Auvergne Rhône-Alpes a été l'occasion de leur donner la parole, de décrypter notamment une enquête réalisée par la fédération des MFR Drôme Ardèche mais aussi d'avoir le regard de différentes institutions sur le sujet (France Assos Santé, l'Éducation Nationale, le Conseil régional, l'Unaf...). Guillaume Prévost, délégué général du Think tank "Vers le Haut", a également présenté le baromètre des jeunes et donné son point de vue sur les différentes interventions et tables rondes. En présence de Madame Marie-Pierre Montoro-Sadou, vice-Présidente de la région Auvergne Rhône-Alpes, déléguée à la jeunesse, à la famille et aux seniors, les jeunes ont pu s'exprimer sur leurs vécus, leurs ressentis, mais aussi leurs questionnements sur la période de crise de la Covid...

Ces différents éléments de réflexion pourront être relayés auprès des partenaires drômois qui accompagnent les jeunes dans leurs démarches ou projets (CAF, MSA...).

NOUVELLE DATE !

PROGRAMME

**Témoignages de jeunes
Tables rondes
Enquêtes**

Animé par Stéphane LONGIN,
Journaliste et Rédacteur en chef de RCF,
Puy de Dôme, Allier et Haute-Loire

Grand témoin : Guillaume PREVOST,
Délégué Général de «VersLeHaut», Think tank
dédié aux jeunes et à l'éducation

La parole aux jeunes !

« Après la crise sanitaire, comment envisagent-ils l'avenir ? »

samedi 12 Mars 2022

9h > 16h
Hôtel de Région ADRA
Rue de la République 26000 Valence
Place sociale obligatoire

Inscription gratuite !
auprès de votre Udaf avant le 1^{er} Mars 2022 :
actionfamiliale@udaf26.unaf.fr

La Région Auvergne Rhône Alpes



VERS UNE NOUVELLE LABELISATION

Depuis 2018, l'Udaf est reconnue comme Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA). L'Udaf peut ainsi accompagner les associations dans la mise en œuvre de leurs projets, donner une première information sur la vie et le fonctionnement associatif. Elle peut faire profiter de ses outils de communication de réseau, de temps de formation ou de la veille sur différents sujets (en lien avec les politiques familiales, appels à projets...). Fin 2021, l'Udaf s'est associée au travail sur l'état des lieux et de diagnostic du fonctionnement de l'appui à la vie associative drômoise. Cette phase s'inscrit dans le cadre de la prochaine labélisation Guid'Asso issue des dernières orientations gouvernementales visant à réorganiser le soutien aux associations sur le territoire métropolitain. Cette première phase s'est déroulée de mars à juin 2022. Puis à partir de l'automne, les rencontres ont porté sur la définition d'éléments clés comme les critères de validation pour être labellisé, la définition des modalités de fonctionnement du futur réseau et la formalisation de modalités de travail en commun. Deux administratrices sont investies dans cette nouvelle démarche et ont représenté l'Udaf lors des différents Copil. La labélisation est attendue pour 2023.



DES RENCONTRES AVEC LES ASSOCIATIONS

En parallèle de la présence d'administrateurs de l'Udaf dans seize assemblées générales d'associations adhérentes, des temps de rencontres formalisés se sont échelonnés en 2022. Une réunion avec le directeur de la Fédération ADMR pour identifier des axes de coopération, dont le projet Familles Gouvernantes et de voir comment réintégrer quelques associations ADMR non adhérentes à ce jour à l'Udaf.



DES LOCAUX ET DES BOÎTES AUX LETTRES À DISPOSITION

Les locaux de l'Udaf permettent l'accueil des associations familiales et des partenaires qui ont organisé des conférences, des journées de travail pour les professionnels, des formations, des assemblées générales... L'Udaf met aussi à disposition des boîtes aux lettres à destination des associations adhérentes.

4

REPRÉSENTER LES FAMILLES



TEMPS FORTS



LES RENOUELEMENTS DE MANDATS EN 2022

Des représentants ont été nommés en 2022 pour prendre le relais d'autres bénévoles investis au titre des familles et notamment au sein de ces instances :

- Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) de Montélimar Habitat Agglomération ;
- Commission Départementale de surendettement des particuliers (Banque de France) qui se réunit tous les 15 jours (janvier 2022) ;
- Comité Local des Usagers porté par la Préfecture de la Drôme, pour l'amélioration des conditions d'accueil du public ;
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), renouvellement pour 5 ans qui a eu lieu en avril 2022 ;
- Caisse d'Allocation Familiale (CAF) -renouvellement en mars 2022 pour une durée de 4 ans ;
- Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) – renouvelé en mars 2022 pour une durée de 3 ans ;
- Conseil de Surveillance du Groupement Hospitalier Portes de Provence de Montélimar (GHPP) ;
- Commission Des Usagers des établissements de santé (CDU) :
 - centre hospitalier de Die ;
 - centre hospitalier de Crest ;
 - centre hospitalier de Valence;
 - hôpitaux Drôme Nord ;
 - clinique Kennedy ;
 - clinique La Parisière ;
 - centre hospitalier de Nyons ;
 - clinique Atrir-orsac de pneumologie « Les Rieux » ;
 - établissement médical La Teppe ;
 - Groupement Hospitalier Portes de Provence (GHPP).



L'ACCOMPAGNEMENT DES REPRÉSENTANTS FAMILIAUX

Tout au long de l'année, des formations sont proposées aux représentants drômois par l'Unaf, France Assos Santé... pour les accompagner dans leurs missions et les outiller.

Des publications thématiques (lettre du délégué CCAS, bulletin santé, lettre CAF...) leur sont adressées régulièrement et permettent une veille sur ces différents sujets afin de les épauler dans leurs mandats.



LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS CAF ET CPAM

Nos représentants familiaux au CA de la CAF ont débuté leurs mandats en mars 2022. La délégation drômoise est composée de quatre titulaires et quatre suppléants pour défendre l'ensemble des familles lors du Conseil d'administration et des commissions (action sociale, aides individuelles, recours amiable...) de la CAF du Département.

Pour la CPAM ce sont deux représentants familiaux (un titulaire et un suppléant) qui siègeront au Conseil d'Administration.



DE NOUVELLES REPRÉSENTATIONS

- Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) en lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles porté conjointement par l'État, le Conseil départemental, la CAF, la MSA, et l'Udaf de la Drôme. Nos représentants ont débuté leur mandat en mai 2022 pour une durée de 4 ans ;
- Conférence Intercommunale du Logement (CIL), nouvelle instance portée par ARCHE Agglo ;
- Conseil Départemental de l'Inclusion Financière (CDIF) portés par la Banque de France et créés en juin 2022.

LA REPRÉSENTATION FAMILIALE

Cette mission est confiée à l'Udaf par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Elle se décline dans différentes instances locales ou départementales et différents domaines : santé, logement, déplacement, éducation, vie quotidienne... Elle est possible grâce à la représentativité et la diversité du réseau associatif qui permet de rendre compte des différentes réalités familiales du Département.

Être représentant c'est :

- **défendre et porter la parole** de toutes les familles ;
- **prendre des décisions** aux conséquences directes et concrètes pour les familles ;
- participer à la vie démocratique dans son Département ;
- se former sur une mission ;
- **se créer un réseau** avec des membres d'associations et des professionnels.



DES MOBILISATIONS SUR LES TERRITOIRES

RENCONTRE CGT
VALENCE ROMANS AGGLO

Convention territoriale globale
déc 2021 - 2026

Romans-sur-Isère
Valence

Un projet social de territoire partagé

Le 11 février 2022, nous avons assisté, accompagné de nos deux représentants familiaux à la rencontre sur la Convention Territoriale Globale (CTG) de Valence Romans Agglo 2022-2026 avec pour thème « Agir contre les inégalités sociales ».

À l'occasion de temps d'échanges autour des principales orientations de la CTG, nous avons pu assister à la conférence de Annaig Adjean, directrice de la MRE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion) ayant pour thème « Agir contre les inégalités sociales ».

La Convention Territoriale Globale est une convention-cadre politique et stratégique signée entre la CAF et la Collectivité qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé.

Cette rencontre fut une réelle opportunité pour favoriser les échanges, les partages, l'interconnaissance... À l'Udaf de la Drôme, dans un souci de réponse adaptée aux besoins des familles, nous tendrons à faciliter ces aspects dans les mois et années qui viennent.

Deux administrateurs de l'Udaf, également représentants familiaux au Conseil de Développement de Valence Romans Agglo étaient présents à cette rencontre, et ont pu s'appuyer sur ces échanges pour défendre les familles au sein de cette instance.



L'UDAF ÉTAIT PRÉSENTE AU COLLOQUE ADULTES VULNÉRABLES « DE L'ÉPUISEMENT À LA MALTRAITANCE, COMMENT ACCOMPAGNER LES AIDANTS ? »

Ce colloque s'inscrit dans le cadre du schéma « parcours solidarités » du Département de la Drôme. Ce schéma comporte trois axes ; développer la prévention, garantir le parcours de la personne et valoriser le secteur médico-social.

Ainsi, le 11 octobre 2022, Nathalie Canron, chef des services de l'Udaf a présenté des outils permettant de mesurer le niveau de vulnérabilité pour réduire les risques de maltraitance des adultes vulnérables lors des accompagnements.

Ces outils, issus de groupes de travail sont les suivants :

- un dépliant « stop la maltraitance des adultes vulnérables » pour le grand public ;
- un référentiel pour les professionnels ;
- une grille d'indicateurs de vulnérabilité et de maltraitance.

Dans le cadre de son activité, l'Udaf est associée activement à la gouvernance partagée du Schéma. L'Udaf pilote ainsi « le groupe de travail outils » de l'axe 2, rattaché plus précisément à l'orientation sensibiliser et détecter au plus tôt les situations de vulnérabilité ». Chaque orientation se décline en fiche action.

Le colloque est une des actions qui permet de coordonner celles de prévention de la maltraitance dans le champ de l'autonomie en réunissant de multiples partenaires.

Cette rencontre était organisée par la Maison Départementale de l'Autonomie et se déroulait à Crest. Ce colloque annuel s'adressait donc aux professionnels et aux bénévoles intervenant dans le secteur de l'autonomie des personnes comme les services à domicile.



UNE RENCONTRE ENTRE LES REPRÉSENTANTS LOGEMENT ET LES SERVICES DE L'UDAF

L'objectif de mobilité dans le parc HLM a été réaffirmé par la loi Elan au travers de dispositions transformant la CAL en CALEOL (Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements) en lui confiant de nouvelles missions d'examen des dossiers de locataires dans certaines situations de logement.

Montélimar Agglomération Habitat qui était auparavant un Office Public de l'Habitat (OPH) a été transformé en Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML).

Ces transformations questionnent la place des Udaf au sein de ces instances. Désormais les Udaf n'ont plus de sièges avec voix délibérative, mais seulement une voix consultative.

L'Udaf de la Drôme, disposant d'un agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique (ISTF) reste vigilante afin que le rôle des représentants familiaux soit bien réaffirmé au sein des CALEOL pour y défendre l'intérêt de l'ensemble des familles.

Nos représentants Logement en CALEOL nous avaient interpellés à ce sujet, le 10 mai 2022 nous avons donc rencontré M. Julien Cornillet, le Maire de Montélimar, afin de réaffirmer notre mission de défense des familles au sein de ces instances.

LES REPRÉSENTATIONS DE L'UDAF DE LA DRÔME

Nos représentants familiaux siègent dans l'ensemble de ces instances pour défendre et porter la parole de l'ensemble des familles.

POLITIQUE FAMILIALE - POLITIQUE SOCIALE - SANTÉ

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Mutualité Sociale Agricole Ardèche-Drôme-Loire (MSA)
- CCAS et Centre Intercommunal d'Action Sociale du Val de Drôme (CIAS)
- Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF)
- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées à Étoile-sur-Rhône.
- Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance (CDPD)
- Commissions des Usagers des établissements de santé (CDU)
- Comité des usagers des Établissements de Santé
- Conseils de surveillance des Établissements Publics de Santé
- Personnes qualifiées en Drôme en Établissement sociaux et médico-sociaux (ESMS)
- Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des transports sanitaires (CODAMUPS)
- Comité Drômois d'Éthique médicale (CDEM)

DROIT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DE L'ENFANCE

- Commission d'agrément des familles d'accueil pour les personnes âgées ou handicapées.
- Commission d'agrément en vue d'adoption
- Commission de sélection d'appel à projets d'Établissements et services médico-sociaux
- Conseil de famille des pupilles de l'État
- Comité de pilotage de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE 26)

COHÉSION SOCIALE - VIE QUOTIDIENNE

- Comité Local des Usagers particuliers de la Préfecture
- Comité des partenaires Valence-Romans Déplacement
- Commissions Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Commission Départementale de surendettement des particuliers
- Conseil Départemental de l'Inclusion Financière (CDIF)
- Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics (CDOMSP)
- Conseil de Développement Valence-Romans Agglo
- Jury du secteur funéraire
- Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (CORAH)
- Plan Pluriannuel de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale en Drôme (PPLPIS)

ÉDUCATION - JEUNESSE

- Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)
- Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA)
- Groupe d'Appui Départemental de la Drôme (GAD)

AUTRES PARTENAIRES AUPRÈS DESQUELS L'UDAF SIÈGE

- Conseil d'administration de Allo Maltraitance Personnes Âgées (ALMA) Drôme
- Conseil d'administration du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
- Conseil d'administration de France bénévolat

HABITAT ET CADRE DE VIE

- Comités Locaux de l'Hébergement et de l'Habitat (CL2H)
- Commissions Locales Techniques (CLT)
- Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX)
- Commission Départementale de Conciliation des rapports locatifs (CDC)
- Commission Départementale de médiation du Droit Au Logement Opposable (DALO)
- Office Public de l'Habitat (OPH) de Montélimar Agglomération, transformé récemment en SAEML (Société Anonyme d'Économie Mixte Locale)
- Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)
- Conseil d'administration de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
- Conseil d'administration de Drôme Aménagement Habitat (DAH)
- Conseil d'administration de SOLIdaires pour l'HAbitat (SOLIHA)
- Conseil d'administration de Valence Romans Habitat
- Conseil de Concertation Locative
- Commission d'attribution des logements
- Commission du Contentieux (CC)
- Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
- Conférence Intercommunale du Logement
- Commission Communale des Taxis de Valence
- Commission Départementale de Sécurité Routière (CDSR)
- Commission Locale des Transports publics particuliers de personnes (CLT3P)
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED)

REPRÉSENTATIONS AU TITRE DE L'URAF

- Comité Régional de France Assos Santé
- Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement Auvergne Rhône-Alpes (CRHH)
- Comité Territorial Drôme Ardèche de l'Atmo
- Commission Hébergement et Accès au Logement (CHAL)
- Commission de médiation entre les usagers et les services sociaux ou médico-sociaux
- Conseil d'Administration d'AROMSA
- Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)
- Conseil Territorial de Santé (CTS)

CHIFFRES CLÉS

38

REPRÉSENTANTS
FAMILIAUX

81

COMMISSIONS ET INSTANCES
LOCALES ET DÉPARTEMENTALES

96

DÉLÉGUÉS AU SEIN
DES CCAS OU CIAS

5

DONNER AVIS AUX POUVOIRS PUBLICS



EXPERT DES RÉALITÉS DE VIE DES FAMILLES



C'est l'une des quatre missions légales assurées par l'Udaf, pour porter la voix des familles auprès des pouvoirs publics et faire remonter des préoccupations locales qui peuvent influencer sur l'évolution et la mise en œuvre des politiques familiales. La diversité de son réseau permet d'asseoir la légitimité et la crédibilité de l'Institution auprès des décideurs locaux et des collectivités partenaires. En la matière, l'Udaf relaie ou alimente également des prises de position nationales que l'Unaf défend au sein des ministères concernés selon les sujets.

INVITATION AUX PARLEMENTAIRES DRÔMOIS

Le 21 octobre les députés Mireille Clapot et Emmanuelle Antoine, Mathilde Avranche, collaboratrice de la députée Marie Pochon et Laurence Achin Charbonnel, assistante parlementaire du sénateur Gilbert Bouchet ont répondu présentes à l'invitation de l'Udaf. Trois administrateurs (Eric Chancellé, Hervé Jardin et Sylvie Reverbel) se sont relayés pour aborder quatre points principaux : renforcer la conciliation vie familiale / vie professionnelle (une clef pour favoriser l'emploi et sécuriser tous les parents), améliorer le niveau de vie des familles avec enfants, promouvoir la cohésion sociale sur les territoires en facilitant la vie des familles ainsi qu'améliorer la prévention santé et l'accès aux soins pour mieux prendre en charge le handicap. Les sujets traités ont été choisis parmi ceux évoqués lors de la Conférence Départementale des mouvements familiaux d'avril 2022. Les échanges ont été importants et très intéressants. Cette rencontre a été constructive, elle sera reconduite l'année prochaine à la demande des invitées présentes.



INTERVENTION LORS DE LA CONFÉRENCE DES SOLIDARITÉS DU DÉPARTEMENT

Le Département a choisi de traiter du sujet du répit pour sa Conférence annuelle des solidarités organisée en mars. L'Udaf est intervenue aux côtés de la CAF de la Drôme pour présenter une synthèse des différentes étapes qui ont été menées depuis 2018. Il faut rappeler que le répit parental et familial est un enjeu fort de la politique parentalité de l'Udaf pour répondre aux besoins spécifiques des familles et les soutenir dans leur fonction parentale. La présentation d'une plaquette de présentation de la démarche globale en Drôme a conclu l'intervention.

TEMPS FORTS

RENCONTRE AVEC LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT MADAME MARLÈNE SCHIAPPA

La Secrétaire d'État à l'Économie Sociale et Solidaire et à la Vie Associative a souhaité rencontrer les associations labélisées Point d'Appui à la Vie Associative dans le cadre du futur Guid'Asso. La Présidente de l'Udaf a insisté sur le travail de mutualisation au sein du réseau associatif familial. Lors de cette rencontre, elle a aussi invité Madame Schiappa à communiquer plus largement sur la vie associative dans les territoires.

RENCONTRE AVEC MADAME CHAZAL, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Suite aux dernières élections départementales de juin 2021, le Conseil d'Administration a souhaité interpellier le Conseil Départemental sur des missions de l'Udaf concernant directement les champs de compétences du Conseil Départemental. Le 21 février, l'Udaf a rencontré Madame Chazal en présence de Madame Véronique Geourjon Reyne, Directrice Générale Adjointe en charge des Solidarités et Madame Elodie Bousquet, Directrice de la maison départementale de l'autonomie de la Drôme. L'Udaf a fait remonter les préoccupations des associations familiales dans ces domaines. La problématique de l'exercice de nos missions de protection juridique et de l'accès au droit commun des majeurs protégés dans un contexte de dématérialisation des services publics a également été présentée.

6

AGIR EN FAVEUR DES FAMILLES



LES ACTIONS POUR LES FAMILLES

Les actions en direction des familles sont au cœur du projet de l'Udaf. En Drôme, cet engagement s'appuie largement sur les conventions d'objectifs tripartites entre l'Unaf, l'Udaf et l'État, d'une durée de quatre ans. 2022 a été l'année des bilans des précédentes conventions d'objectifs et de préparation des prochaines sur la base éléments de cadrage Unaf. Il s'avère que les attentes nationales portent sur la mise en place d'ateliers à destination des parents avec une animation par des professionnels. L'Udaf devra encore plus se rapprocher des associations adhérentes pour envisager des collaborations pouvant répondre aux directives des conventions. Pour la période 2022-2026, l'Udaf a choisi de se recentrer sur trois conventions. Néanmoins, l'équipe de l'Action familiale reste en soutien pour accompagner le développement des actions en faveur du parrainage de proximité.

NUMÉRIQUE, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT ET PARENTALITÉ



Forte de plus de dix ans d'accompagnement aux usages responsables du numérique, l'Udaf a poursuivi ce travail de terrain en 2022.

TEMPS FORTS



FORMATION DES ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE

En décembre, une formation autour des « écrans et des tout-petits » animée par un binôme complémentaire et fort apprécié sur chacun des sites, a été organisée. L'animation proposée a été évaluée comme très interactive et dynamique. Elle a réuni environ 60 participants de la petite enfance (EJE, auxiliaires de puériculture, puéricultrices, ATSEM, assistantes maternelles, accueillants en LAEP, animateurs de centre de loisirs...) en trois lieux distincts : centre de loisirs de la Communauté de Communes Baronnies en Drôme Provençale à Nyons, la salle des fêtes de la mairie de Jaillans et les locaux de l'AMAPE à Crest. Cette formation a permis aux stagiaires de réinterroger leur posture vis-à-vis des écrans en général, d'appréhender les incidences des écrans pour les moins de 6 ans et de répartir avec des outils et des ressources pour enclencher des échanges avec les familles.



UN ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES RESPONSABLES DU NUMÉRIQUE

L'Udaf poursuit l'animation du Pôle ressources départemental « Parentalité et Numérique ». Pour rappel, l'objectif est d'épauler et d'outiller les différents partenaires dans leurs actions de terrain auprès des familles sur ces questions de l'éducation au numérique et de l'usage des écrans. En 2022, les actions du Pôle ressources se sont concrétisées notamment par l'actualisation des outils et des supports utiles aux structures locales dans leurs actions de sensibilisation et d'échanges avec les familles et le relais de différents outils proposés par l'Unaf notamment : fiches conseils, site et page Facebook « Mon enfant et les écrans », les ressources de l'association Open dont l'Unaf est partenaire.



DES RENCONTRES NATIONALES POUR DÉCODER LES ENJEUX

Dans le cadre de la convention d'objectif Numérique « Conseil, accompagnement et parentalité », l'Udaf participe à des rencontres nationales organisées par l'Unaf. Ces rendez-vous sont de réelles opportunités pour choisir les ressources techniques. L'Udaf a pris connaissance de la mise en route en 2023, d'une prochaine labélisation des actions numériques. Ce label vise à mieux identifier, valoriser et rendre davantage accessible les actions de terrain existantes dans les territoires auprès des parents.



DES ATELIERS JEUX VIDÉO ET INTERGÉNÉRATIONNEL

Suite à une première expérimentation de cinq ateliers intergénérationnels autour du jeu vidéo « Juniors, seniors, tous gamers ! » en 2021, cette proposition devait être reconduite en 2022. Suite au changement de l'équipe en interne, cette action a été mise en suspens.



DES ATELIERS CODE CLUB EN PERTE DE VITESSE

Pour rappel, il s'agit d'ateliers de codage informatique coordonnés à l'échelle départementale par l'Udaf, pour comprendre comment sont conçus certains jeux, susciter la créativité, le sens logique. Ils sont l'occasion de temps d'échanges et de sensibilisation auprès des parents sur des questions autour du numérique et plus largement des écrans.

Malgré l'appui en amont de la rentrée 2021 de l'Udaf auprès du réseau Code Club, les cinq ateliers mobilisés n'ont pas réussi à maintenir la dynamique. Après le ralentissement dû à la crise sanitaire, des départs de postes dans les équipes ont fragilisé le dispositif.

L'OPEN AGENDA NUMÉRIQUE DU RÉSEAU

Cet outil est un moyen pour les associations familiales mais aussi les partenaires d'annoncer leurs actions autour du numérique qu'elles proposent en direction des familles.



UN NOUVEAU SERVICE POUR LES FAMILLES : LES PROMENEURS DU NET-PARENTALITÉ

La CAF souhaite développer une présence éducative par les professionnels de la parentalité sur le net dans la logique déjà existante des promeneurs du net jeunesse. L'Udaf a donc été sollicitée pour coanimer le dispositif « Promeneurs du Net - Parentalité » avec la Fédération des centres sociaux pour le Département de la Drôme. Effectivement, au vu de la place du numérique dans les relations familiales, le nécessaire accompagnement des parents dans une bonne compréhension des enjeux, des risques et des opportunités que cela présente, il apparaît opportun de permettre aux professionnels d'aller à la rencontre des parents via une présence sur les réseaux sociaux. L'Udaf a donc participé aux réunions préparatoires pour la mise en place d'un réseau local. L'Udaf déploiera les ressources humaines dédiées spécifiquement au dispositif à partir de 2023.

DES ATELIERS D'INCLUSION NUMÉRIQUE VALIDÉS

Dans le cadre du plan Pauvreté de la Région, l'Udaf a déposé un dossier pour accompagner des familles autour des questions d'inclusion numérique et de parentalité. Le financement étant validé, une personne sera recrutée pour animer des ateliers à destination dans un premier temps aux parents suivis par les services MASP, ASLL et AGBF à partir de 2023.

CHIFFRES CLÉS

2

PARTICIPATIONS AU GROUPE
DE TRAVAIL NATIONAUX

60

PARTICIPANTS AUX FORMATIONS
« LES ÉCRANS ET TOUS PETITS »

DÉVELOPPER ET ANIMER DES ATELIERS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Dans le cadre de la co-animation du **Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)**, l'Udaf organise deux temps forts annuels à destination des professionnels et des bénévoles du territoire. Ce travail est mené avec la CAF et le Département. Néanmoins, l'Udaf développe d'autres actions auprès des familles à partir des besoins et/ou des demandes issus de son réseau associatif ou autres partenaires.

CONFÉRENCE DES SOLIDARITÉS ET RÉPIT

L'Udaf a participé jeudi 10 mars 2022 à la Conférence des solidarités organisée par le Conseil Départemental sur le sujet du répit. Aux côtés de la CAF, notre Union Départementale a présenté la démarche enclenchée autour du répit parental et familial pour permettre aux parents de souffler, se ressourcer et être épaulés dans leur fonction parentale. Cette démarche a été l'occasion d'échanges avec les acteurs locaux de deux territoires ciblés, le Baronnies/Nyonsais et le Diois/Vallée de la Drôme. Elle s'appuie sur un appel à projet lancé par la CAF en 2021 et un partenariat étroit avec la Sauvegarde de l'Enfance qui porte un projet de Maison des parentalités.

Différents projets pourront être expérimentés à l'échelle des territoires : ateliers parents, séjours famille, séjour répit pour des femmes victimes de violences conjugales, aide à domicile pour des aidants face à des situations de handicap...

ATELIERS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Pour se conformer aux nouvelles orientations de la convention d'objectifs, l'Udaf a commencé un travail de recensement pour repérer les actions menées par les associations familiales et pour lesquelles des co-constructions pourraient voir le jour. Une rencontre avec l'équipe des Techniciennes en Intervention Sociale et Familiale de la Fédération des ADMR laisse envisager des ouvertures. Le changement dans l'équipe de l'Action familiale en milieu d'année a ralenti ce temps nécessaire de repérage et de communication auprès du réseau.

Néanmoins, des ateliers budgétaires auprès des parents adhérents de l'association Jumeaux et Plus devraient se matérialiser en 2023 ainsi que d'autres ateliers en direction des familles suivies par les services de l'Udaf.

TEMPS FORTS



FORMATION SUR L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES FAMILIALES

Ces formations font suite à la journée départementale du réseau parentalité REAAP qui a eu lieu en septembre 2021 sur l'évolution des structures familiales. Comme chaque année, afin de renforcer les dynamiques locales, les formations se sont déployées sur trois sites : les 21 et 22 mars à l'Udaf à Valence, les 11 et 12 avril à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, et les 30 et 31 mai à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Elles ont réuni 48 personnes. Elles ont été construites avec les interventions d'Olivia Kloppenburg, avocate et médiatrice au Centre de Médiation de la Drôme, pour rappeler le cadre juridique de cette diversité de situations familiales. Solenne Boutin et des bénévoles de l'APGL (Association des Parents Gays et Lesbiens) sont intervenus autour des situations des familles homoparentales. Claire Bonnelle de Minerve Médiation a axé son intervention sur les représentations et postures des professionnels et bénévoles qui accueillent et accompagnent cette diversité de familles.

DES RENCONTRES NATIONALES

Afin de garantir une cohérence des actions et mieux appréhender les enjeux nationaux du réseau, notamment dans le cadre des nouvelles conventions d'objectifs, l'Udaf a participé à trois réunions organisées par le pôle parentalité de l'Unaf.



ÉMISSIONS DE RADIO PARENTALITÉ MON AMOUR

Cinq fois par an l'Udaf et la CAF proposent un rendez-vous aux parents de la Drôme mais aussi aux professionnels et bénévoles au travers d'émissions autour de la parentalité. En 2022, les thèmes abordés ont été : Interculturalité et parentalité, le jeu en famille, la séparation, le répit parental et familial, familles des villes/familles des campagnes.

Les parents peuvent retrouver des conseils et découvrir des lieux ressources. Les associations familiales sont invitées à venir témoigner de leur expertise en fonction des thèmes. Les structures locales peuvent s'en servir comme supports pour enclencher des échanges avec les parents qu'elles accueillent et accompagnent. Les émissions peuvent être réécoutées en podcast sur le site de l'Udaf et celui de Radio Méga. En 2023, le format s'apprête à évoluer avec une place privilégiée donnée aux parents dans l'émission.



LA JOURNÉE DÉPARTEMENTALE REAAP

En 2022, le thème retenu portait sur le questionnement des accompagnements autour du répit parental et familial dans la continuité du travail sur ce sujet mené par l'Udaf et la CAF depuis 2018.

160 personnes ont répondu présent pour la matinée animée par de Tanguy Châtel, sociologue, et Hélène Viennet psychologue. L'intervention sur la place du répit dans notre société a permis de prendre de la hauteur vis-à-vis des réalités professionnelles rencontrées au quotidien. L'après-midi, une centaine de professionnels a participé aux ateliers. L'idée est de travailler en collectif dans une approche territoriale et une logique de co-développement sur les freins à lever, les partenariats à développer, et se nourrir de l'expérience des autres. L'animation de chacun des groupes a été assurée par des membres du groupe Reaap qui rassemble de nombreux acteurs (mairies, MSA, Éducation nationale, CAF, Communautés d'agglomération, associations). Cette approche territoriale a été fortement appréciée des participants, leur permettant d'envisager des pistes de projets communs.

JOURNÉE RESEAU PARENTALITE REAAP
JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022



PARENTS/ENFANTS, UNE PAUSE S'IMPOSE!
Questionnons nos accompagnements autour du répit parental et familial

Interventions de Tanguy CHÂTEL, sociologue
et Hélène VIENNET, psychologue

Ateliers et échanges de pratique

Journée animée par Adélaïde Milza



LES PARTENARIATS



COLLECTIF FAMILLES VALENCE

L'Udaf s'implique dans ce collectif local depuis déjà plusieurs années. En 2022, l'Udaf a animé un atelier lors dans la journée de formation « Le burn-out parental, c'est quoi ? Comprendre, repérer, accompagner ». L'Udaf a aussi relayé l'information auprès de son réseau valentinois et ainsi deux associations familiales l'APEDA et l'UNAFAM étaient présentes pour la première fois pendant la journée « **Familles en fête** ». Les bénévoles présents ont joué le jeu et abordé leur cœur de métier de façon ludique en proposant des activités aux familles.



CAMPAGNE « RUBAN BLANC »

En 2022 et pour la quatrième année consécutive, l'Udaf a également soutenu la **campagne « Ruban Blanc » contre les violences faites aux femmes**. Elle fait partie du collectif, coordonné sur la Drôme par l'association Remaid France Victimes et rassemblant le CIDFF, la Préfecture, la CAF, la Ligue de l'Enseignement et certaines collectivités (dont la Ville de Valence et Valence Romans Agglo). Cette campagne de sensibilisation se déroule tout au long du mois de novembre avec un temps fort le 25 novembre, journée internationale pour l'éradication des violences envers les femmes. L'Udaf mobilise également son réseau d'associations familiales et de partenaires (délégués familiaux en CCAS, Collectivités...) autour de cette action de sensibilisation. Eric Dubernet de Bosq, vice-Président de l'Udaf, était présent avec l'ensemble des partenaires drômois à la Conférence de presse qui lançait cette campagne le 7 novembre.



CHIFFRES CLÉS

48

PARTICIPANTS AUX FORMATIONS

160

PARTICIPANTS À LA JOURNÉE
DÉPARTEMENTALE

5

ÉMISSIONS DE RADIO
« PARENTALITÉ MON AMOUR »

2

PARTICIPATIONS AUX GROUPES
DE TRAVAIL NATIONAUX

LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE

Créée en 1920, la médaille de l'enfance et des familles est une distinction honorifique définie par le Code de l'action sociale et des familles. Son nom et ses conditions d'attribution ont été réformés par décret du 17 février 2022, en élargissant notamment ses critères d'attributions.

Elle est désormais décernée aux mères et aux pères de famille qui élèvent ou ont élevé au moins 4 enfants ou aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou plusieurs enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile. Elle rend hommage à leurs mérites et leur témoigne la reconnaissance de la Nation. Elle peut également être délivrée aux bénévoles et professionnels intervenant auprès des familles et assurant l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance.

L'Udaf assure le secrétariat de la commission départementale de la médaille de la famille et coordonne les enquêtes en vue de son attribution.

Aucune demande n'a été traitée en 2022.



PARTAGER LA LECTURE - « LIRE ENSEMBLE »

Lire ensemble est une action que souhaite développer l'Udaf de la Drôme, Cette action proposera à des bénévoles d'animer des séances de lecture auprès de personnes en situation de vulnérabilité, accueillies en structures ou vivant à domicile. Les séances de lecture ont vocation à être co-construites avec les structures accueillantes afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées.



PARTAGER LA LECTURE - « LIRE ET FAIRE LIRE » SAISON 2021 - 2022

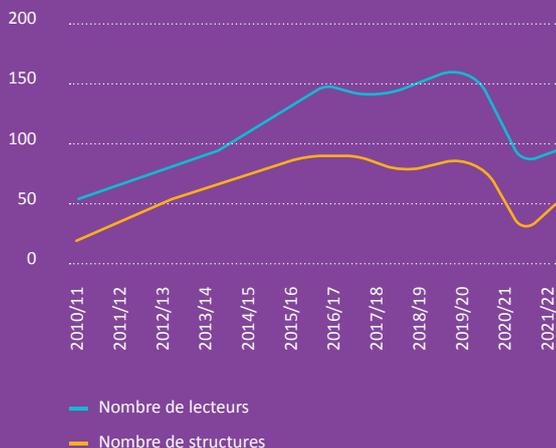
Porté par deux réseaux, l'Udaf et la Fédération des Œuvres Laïques (FOL26) sur le département de la Drôme, « Lire et faire lire » est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité entre les générations. Le principe est simple : des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture. Des séances de lecture sont organisées en petit groupe auprès d'enfants de 0 à 12 ans, dans des structures telles que des crèches, écoles maternelles, primaires, collèges, centres de loisirs...

La coordination départementale est soutenue par 8 bénévoles relais répartis sur quatre secteurs (Montélimar, Nyons, Romans-sur-Isère et Valence), Ils assurent le développement du réseau et créent une dynamique locale avec tous les lecteurs et les structures (rencontres, salons, articles de journaux, forum des associations...).

TEMPS FORTS

« LIRE ET FAIRE LIRE »

ÉVOLUTION DE LIRE ET FAIRE LIRE



ARRIVÉE DE 28 NOUVEAUX BÉNÉVOLES

Ce qui signe le redémarrage de l'activité suite à la crise sanitaire. Nos bénévoles relais les ont accueillis et accompagnés pour le démarrage des lectures.

RENCONTRES

Avec les quatre secteurs de Nyons, Romans-sur-Isère, Montélimar et Valence, afin de renouer le lien et envisager de nouvelles actions pour développer Lire et Faire Lire sur le territoire.

DE NOUVEAUX COORDINATEURS

L'Udaf et la FOL ont accueilli deux nouveaux coordinateurs sur Lire et Faire Lire. Ils ont pris leurs fonctions à l'automne 2021.

FORMATIONS POUR LES BÉNÉVOLES

Plusieurs formations, ont été proposées aux bénévoles : formation initiale, « Story Play'r », Cœur de Lecteurs, Livres sans texte et Pop'Up, ont fait la joie des lecteurs.

COFFRET DE LIVRES

Le financement d'un Coffret de livres pour chaque secteur auprès de l'association « Lire c'est Partir ».

AUTRES

Mais aussi un partenariat avec France Bénévolat, une parution dans le Guide des associations de la Ville de Valence, la participation à la semaine des familles à Valence, des cafés lectures entre bénévoles, des ateliers thématiques, la participation aux événements nationaux (Je lis la science, Prix poésie...).

CHIFFRES CLÉS

101

BÉNÉVOLES

28

NOUVEAUX LECTEURS

46

STRUCTURES RÉPARTIES
SUR 18 COMMUNES

2 886

SÉANCES DE LECTURES
PROPOSÉES AUX ENFANTS

7

GÉRER DES SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX



L'EHPAD « BLANCHELAINE » D'AOUSTE-SUR-SYE

Blanchelaine est un EHPAD de 35 chambres situé dans un parc arboré de 6 000 m² en bord de Drôme, au sein de la commune de Aouste-sur-Sye. Il accueille les personnes âgées dépendantes du bassin de vie. Son caractère familial se manifeste par la volonté constante du Conseil d'Administration de conserver une structure à taille humaine, avec une cuisine réalisée sur place.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS EN 2022

- Livraison de la nouvelle lingerie au mois d'octobre.
- Finalisation du CPOM et proposition d'une nouvelle convention d'aide sociale.
- Formation aux gestes de premiers secours, aux méthodes HACCP (Sécurité alimentaire) à l'accompagnement à la fin de vie.
- Refonte de l'organisation du travail de nuit.
- Réalisation et diffusion d'une pièce de théâtre forum avec la troupe « Troupuscule », animation financée par la conférence des financeurs, embauche d'une animatrice diplômée.
- Reprise des échanges intergénérationnels avec l'école et la MJC.

BLANCHELAINE EN 2022, C'EST...

- une équipe de 29 professionnels pour 23,56 ETP ;
- 12 372 journées d'hébergement ;
- 1 496 repas passages ;
- 4 réunions du Conseil de la vie Sociale ;
- des exercices d'évacuation réguliers.



ET POUR 2023 ?

- Ouverture d'une 36^e chambre.
- Recrutement d'un nouveau médecin coordinateur.
- Signature d'une nouvelle convention d'aide sociale.

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS (PJM)

LES MESURES DE PROTECTION JUDICAIRE

Il existe trois types de mesures de protection qui permettent de protéger une personne vulnérable :

- la **sauvegarde de Justice** : mesure provisoire prise en attendant si besoin, la mise en place d'une mesure de curatelle ou de tutelle. La personne en sauvegarde de justice conserve le droit d'accomplir tous les actes de la vie civile sauf ceux confiés au mandataire spécial. Elle est de courte durée et permet à une personne majeure d'être représentée pour accomplir certains actes. La mesure permet au mandataire de contester certains actes contraires aux intérêts du majeur, qu'il aurait passé pendant la sauvegarde de justice ;
- la mesure de curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger un majeur et son patrimoine. Elle permet à la personne d'être conseillée et / ou assistée dans les actes importants de la vie civile ;
- la mesure de tutelle est destinée à protéger une personne majeure et / ou son patrimoine, si elle n'est plus en état de veiller à ses propres intérêts. Elle est représentée dans les actes de la vie civile et dans la gestion de ses biens.

Toutes ces mesures sont limitées dans le temps, elles sont renouvelables et révisables à tout moment.

Le juge du contentieux et de la protection décide de la mesure la plus adaptée à la personne et à sa situation.

Les mesures de protection sont exercées par une équipe de professionnels qui représente 82 personnes, soit 69,63 ETP.

Le service PJM est composé de 4 secteurs qui interviennent sur des secteurs géographiques différents Nord Drôme - Vallée de la Drôme - Grand

Valentinois (valence et couronne) Sud Drôme.

Dans chaque secteur il y a des délégués mandataires, un chef de secteur-cadre- du personnel administratif et comptable.

Les fonctions supports – standardistes, personnel du courrier secrétaires de direction, référent informatique – responsable des ressources humaines, les juristes et l'équipe de direction apportent leur concours au fonctionnement du service.

STATISTIQUES PJM

- tribunal de Valence 44,37 % des dossiers confiés ;
- tribunal de Montélimar 29,9 % des dossiers confiés ;
- tribunal de Romans 24,73 % des dossiers confiés ;
- autres tribunaux 1 % des dossiers confiés.

Nous exerçons 1 843 mesures au 31 décembre 2021 et 1 863 mesures au 31 décembre 2022. Pendant cette année de référence nous avons été désignés pour 356 nouvelles mesures et 311 mesures se sont terminées sur cette même période.

Les motifs de la fin de la mesure sont les suivants :

- 56,05 % : décès ;
- 25,66 % : changement d'association de la protection juridique ;
- 8,25 % : désignation d'un curateur ou tuteur familial 8,85 % ;
- 9,44 % : à la fin de l'échéance de la mesure, soit pour caducité, soit pour impossibilité d'exercer la mesure auprès de majeurs particulièrement difficiles.

VIE DU SERVICE

- Changement dans l'équipe des chefs de secteurs (départ de M^{me} Durand, arrivée de M. Michel) et prise de fonction de M^{me} Allibert au poste de juriste.
- Formation pour obtention du certificat national de compétences PJM pour 4 délégués mandataires.
- Rencontre avec les juges des tutelles des trois tribunaux pour des échanges sur la mise en œuvre des mesures confiées (échanges sur les demandes du tribunal et les réponses que nous allons devoir apporter).

PARTENARIAT

- Signature d'une convention avec les archives départementales pour être en règle avec le traitement, le devenir des documents numérisés.
- Participation aux formations mises en place par la banque de France – lutter contre les arnaques.
- EDF Solidarités : point sur les chèques Énergie.
- Animation et participation aux travaux menés par le Département sur Autonomie et Vulnérabilité de l'Adulte – lutte contre la maltraitance.
- Participation au colloque santé mentale proposé en partenariat avec le Centre hospitalier Drôme Vivarais : Les troubles psychiques liés à l'habitat.
- Élaboration du projet d'intervention dans le cadre du 4^e service de la protection juridique des majeurs dans la Drôme le SARPEJ (service d'accompagnement renforcé à la protection des majeurs ...) ce projet est porté par le Groupement.
- Éthique et Médiation : communiquer avec les personnes en situation de vulnérabilité, organisé par le centre hospitalier Vinatier – Lyon.
- Participation aux travaux de réflexion à propos du règlement départemental d'Aide sociale.

ET POUR 2023 ?

- Prise en main du nouveau logiciel Évolution - adaptation de nos pratiques au nouvel environnement - accompagnement des équipes sur ce changement qui va modifier les limites des actions de chacun des personnels au sein du service PJM.
- Mise en œuvre de l'évaluation avec un nouveau process suite à la réforme de l'évaluation des services sociaux et médico sociaux.
- Suivi de l'actualité juridique concernant le dispositif de la protection juridique notamment à propos du contrôle des comptes des majeurs avec mise en application en 2023.
- Suivi de l'actualité législative pour pouvoir apporter l'information aux personnels des services afin qu'ils puissent la mettre en œuvre pour les majeurs protégés comme : la réforme des retraites, ou la déconjonction de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) en octobre 2023.

LA GESTION DES MESURES JUDICIAIRES D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL (MJAGBF)

La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) est une mesure de protection de l'enfance qui s'exerce auprès des parents, dans l'intérêt de l'enfant, par la gestion des prestations familiales. La mesure est prononcée par le juge pour enfants et ce pour une durée de 2 ans renouvelable.

Objectifs de la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

Permet de rétablir une bonne gestion des prestations familiales dans l'intérêt et pour les besoins de l'enfant.

Il s'agit d'accompagner les parents dans la protection des besoins de leurs enfants (logement, santé, éducation et entretien).

L'objectif de la mesure est d'intervenir au plus vite pour apprendre à la famille un savoir-faire. Mais aussi pour éviter que leur situation financière et morale s'aggrave.

Ne remet pas en question l'autorité des parents sur les enfants, n'est pas destinée à retirer la garde des enfants, n'a pas de conséquence sur la capacité que les parents prennent des décisions pour leurs enfants.

Les mesures sont exercées par une équipe de professionnels :

- 3,5 ETP Déléguées aux prestations familiales ;
- 1,6 ETP Secrétaires, agents comptables ;
- une cadre de proximité ;
- une responsable de service.

Les enfants concernés indirectement par la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial sont au nombre de 378 pour l'année 2022 selon les tranches d'âge suivantes :

- 5 ans 23 % ;
- 6-10 ans 27 % ;
- 11-15 ans 30 % ;
- 16-18 ans 16 % ;
- + 18 ans 4 % même s'ils ne sont pas allocataires ils vivent au domicile de leurs parents sans revenus personnels.

Au cours de l'année 2022 nous avons ouvert 35 nouvelles mesures et 31 mesures se sont terminées.

Sur ces mesures terminées les motifs d'arrêt sont les suivants :

- 55 % ont retrouvé leur autonomie dans la gestion des prestations familiales dans l'intérêt des enfants ;
- 42 % ne perçoivent plus d'allocations familiales (trois ans de l'enfant par exemple) ;
- 3 % des mesures pour changement de Département - pour mémoire, notre intervention ne peut s'effectuer qu'au sein du département de la Drôme.

Cette année nous avons été désignés dans le cadre de cette mesure pour ne gérer que l'Allocation Rentrée Scolaire seule prestation pour certains foyers Cette demande des magistrats a nécessité l'adaptation de notre intervention auprès des familles puisque cette prestation n'est perçue qu'une fois par an.

Nous avons saisi la Cellule de recueil des informations préoccupantes CRIP à 12 reprises sur l'année 2022.

Réécriture du projet de service avec présentation aux membres du conseil d'administration pour validation.

MESURES MJAGBF CONFIÉES EN 2022 PAR TRIBUNAL POUR ENFANTS



VIE DU SERVICE

- Départ en retraite de M^{me} Françoise Fialais, chef de secteur, au service MJAGBF depuis près de 10 ans après avoir exercé la fonction de déléguée aux prestations familiales pendant 20 ans.
- Arrivée de M^{me} Anne Sophie Hebrard - chef de secteur.
- Accueil de Mélaïne Bouvier déléguée aux prestations familiales en mars 2022.
- Départ en formation pour obtention du certificat National de Compétences de Sophia Zoubir.
- Participation au choix du futur logiciel métier et en fin d'année formation sur l'utilisation de ce nouvel outil.

PARTENARIAT

- Participation aux travaux de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance-colloque : **La santé des enfants.**
- Participation aux journées REAAP – réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des Parents : **Parents/Enfants : une pause s'impose !**
- **Agir en Prévention du suicide** organisé par IREPS : Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé.
- Formation sur **les violences conjugales.**
- Rencontre avec l'ADMR sur projet de mise en place d'actions collectives sur des **thématiques liées aux problématiques familiales.**
- Rencontre dans nos locaux avec PROXITÉ, association de parrainage en soutien aux jeunes, en lien avec le cursus de formation ou des problématiques scolaires.
- Rencontre avec l'équipe AEMO de la Sauvegarde de l'Enfance – équipe de Romans sur Isère.
- Rencontre du service social de la CAF pour une connaissance mutuelle des missions de chacun.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP)

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé créée par la loi 2007-308 du 5 mars 2007, est ouverte à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources. Cette personne peut alors bénéficier de cette mesure qui peut comporter une aide à la gestion des prestations sociales et un accompagnement social individualisé (*art L 271 du C.A.S.F.*).

La mesure prend la forme d'un contrat entre l'intéressé et le Conseil Départemental qui repose sur des engagements réciproques. Si la personne vit avec un partenaire (époux, concubin, pacsé...) et surtout si ce dernier est cosignataire du bail, il convient de rechercher son adhésion pour la signature du contrat MASP.

En pratique, la mesure peut être contractualisée à plusieurs niveaux :

- **Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé sans gestion (MASP 1) ;**
- **Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé avec gestion (MASP 2).** « *Si la situation le justifie, le bénéficiaire de la mesure peut autoriser le Conseil Départemental à percevoir et à gérer pour son compte tout ou partie des prestations sociales qu'il perçoit en les affectant en priorité au paiement du loyer et des charges locatives en cours* ».

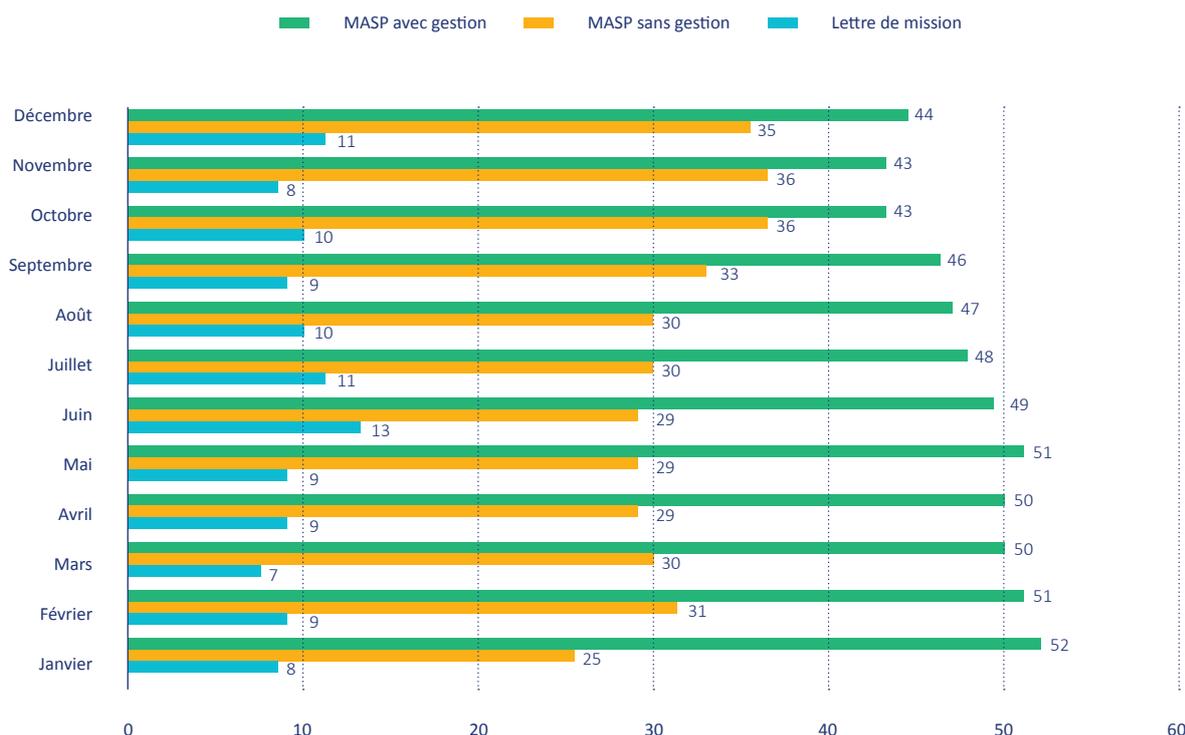
DURÉE DES MESURES

Les textes prévoient que le contrat est conclu pour une durée de 6 mois à 2 ans et peut être renouvelé sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans (*CASF Art L271-2 alinéa 3*).

Les mesures de protection sont exercées par une équipe de travailleurs sociaux qui interviennent sur l'ensemble du Département. Un chef de secteur est chargé de l'animation de l'équipe, Du personnel administratif, et comptable apportent leur concours à l'exercice des mesures.

Des fonctions supports – standardistes, personnel du courrier secrétaire de direction, référent informatique – responsable des ressources humaines, et l'équipe de direction apportent un soutien au fonctionnement du service.

MESURES MASP CONFIÉES PAR LE DÉPARTEMENT EN 2022



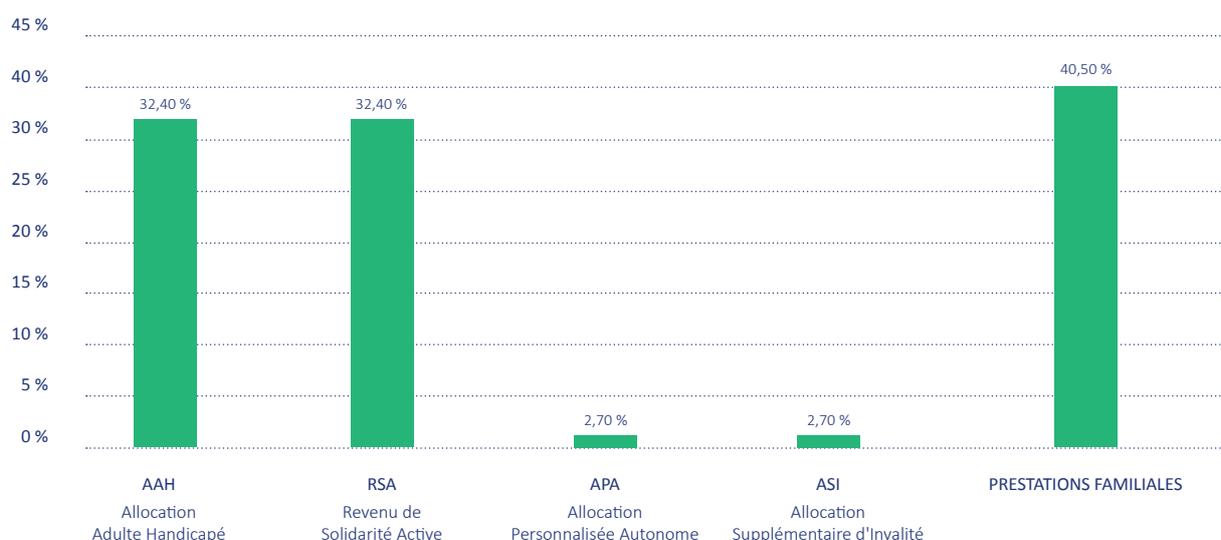
Nous avons reçu 63 lettres de missions et seulement 4 n'ont pas fait l'objet d'une contractualisation par la suite.

Les signataires du contrat sont pour 45,9 % des hommes et pour 54,1 % de femmes.

51 % des bénéficiaires de la mesure sont des personnes seules auxquels s'ajoutent 36,4 % de bénéficiaires seuls mais avec au moins un enfant mineur à charge. À plus petite échelle, 5,4 % des ménages accompagnés sont en couple et 7,2 % sont en couple avec enfants.

Nous constatons que quasiment la moitié des bénéficiaires de cette mesure sont des parents avec à leur charge au moins un enfant mineur : 43,6 %.

NATURE DES RESSOURCES PERÇUES PAR LES ALLOCATAIRES



En plus de percevoir des prestations, 77 % des ménages sont bénéficiaires d'une Allocation Logement qui dans la plupart des cas est versée directement aux bailleurs.

VIE DU SERVICE

- Élaboration d'un mémo MASP à destination des intervenants sociaux de l'UDAF en tenant compte du nouveau cahier des charges fait par les services du Département.
- Accueil de Mélaïne Bouvier, une nouvelle intervenante MASP.
- Les intervenantes MASP sont réparties géographiquement pour couvrir l'ensemble du territoire. Elles ont d'autres missions en plus de cette intervention (Accompagnement Social Lié au Logement, Mesure de Protection Juridique, Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial).

PARTENARIAT

- Rencontres régulières avec les Responsables des Centres Médico-Sociaux du Département pour faire le point sur la coordination de nos actions respectives et envisager des projets communs à l'attention des bénéficiaires de ces mesures.
- À la demande des Responsables des Centres Médico – Sociaux, rencontres des équipes des travailleurs sociaux pour actualisation des connaissances de ce dispositif.
- Participation aux groupes de travail mis en place par le Département à propos de la mesure **MASP de niveau 3**. « Cette mesure prévoit qu'en cas de non-paiement du loyer depuis au moins 2 mois, il est possible de mettre en place un dispositif contraint de gestion des prestations sociales sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'adhésion de la personne. Art L271-5 prévoit que «... le président du Conseil Départemental peut demander au juge d'instance que soit procédé au versement direct, chaque mois, au bailleur des prestations sociales... à hauteur du montant du loyer et des charges locatives dont il est redevable ».

ET POUR 2023 ?

- Prise en main du nouveau logiciel ÉVOLUTION.
- Proposition d'ateliers numériques aux bénéficiaires des mesures MASP avec le conseiller numérique du service.
- Mise en œuvre de la Mesure MASP III sur demande du Département.
- Maintien des liens avec le Département qui nous délègue l'exercice de la mesure.

LES FONDS SOCIAUX

LE SERVICE DES FONDS SOCIAUX

Le service des fonds sociaux regroupe la gestion du Fonds Unique Logement Habitat (FULH) et du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). En tant que service, L'Udaf n'intervient pas dans la décision d'attribution des aides mais assure le secrétariat, la comptabilité et le suivi statistique des fonds.

Le Fonds Unique Logement Habitat

« FULH » est le nom drômois du Fonds Solidarité Logement. Le fonds de solidarité pour le logement (FSL), créé en 1990, est destiné à aider les ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés liées au logement. Il est placé sous la responsabilité du Conseil Départemental. La gestion en est confiée à l'Udaf de la Drôme depuis 1994.

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Le FAJ est une aide de dernier recours octroyée par les conseils départementaux aux jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande difficulté sociale ou professionnelle. Son principal mode d'attribution consiste en des aides financières individuelles mobilisables plusieurs fois.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS EN 2022

- Réponse à l'appel d'offres, le conseil départemental ayant décidé de passer d'une convention annuelle vers un marché public.
- Important travail sur la refonte des données statistiques et financières à la demande du Conseil départemental.
- Présentation de notre logiciel et de notre fonctionnement à nos homologues de l'Udaf de l'Isère (38) en vue du déploiement du FSL sur le Département de l'Isère.

Le service des fonds sociaux en 2022, c'est :

- une équipe de 3 professionnels pour 2,2 ETP ;
- près de 6 000 aides attribuées.

	Familles aidées	Montant aide moyenne
Accès	716	320 €
Maintien	657	305 €
Énergie	3 334	226 €
Eau	1 184	107 €
FAJ	132	199 €

ET POUR 2023 ?

- Démarrage du marché public au 1^{er} janvier 2023 avec application d'un nouveau règlement intérieur.
- Travaux préparatoires au changement de l'applicatif métier utilisé par le service.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

L'accompagnement social lié au logement (ASLL) est une mesure éducative visant à accompagner les ménages dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement ou du maintien dans celui-ci.

La convention signée en 2019 entre Action Logement et l'Unaf, a ensuite été développée au niveau départemental. L'Udaf de la Drôme exerce des mesures ASLL de par la signature d'une convention partenariale, depuis mai 2020.

Nous constatons une augmentation du nombre de mesures chaque année.

En 2020, l'activité était de 3 diagnostics complémentaires et de 60 mois d'ASLL.

En 2021, notre service a accompagné 15 ménages pour une équivalence de 110 mois / mesures.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS EN 2022

Notre service a pris en charge l'accompagnement de 24 ménages dont 16 ASLL et 8 AEB (Aide Éducative Budgétaire) pour une équivalence de 129 mois/mesures. L'ensemble de ces familles est réparti sur le territoire Drômois avec une large majorité d'accompagnement sur le nord de la Drôme.

Cette année a également été marquée par le suivi ASLL sur le territoire Valence / Couronne jusqu'alors suivi par l'association SOLIHA. Le nombre d'ASLL exercée sur ce secteur représente : 5 familles sur l'année 2022.

Sur les 16 ASLL, nous avons accompagné 4 ménages dans l'accès au logement et 12 accompagnements en ASLL Maintien.

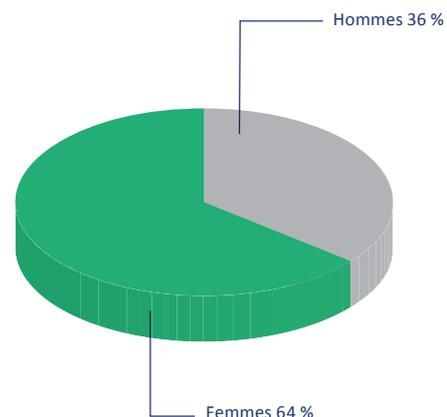
Les mesures ASLL sont exercées par deux travailleurs sociaux qui interviennent pour l'une sur le nord de la Vallée de la Drôme et pour l'autre en deçà de la vallée de la Drôme. Elles peuvent assurer de la suppléance en cas de nécessité surtout pendant des périodes de congé.

Origine de la demande d'intervention

Pour ce qui est des motifs d'orientation, les 24 familles accompagnées par notre service peuvent nous être orientées pour un cumul de problématiques dont les motifs peuvent être déclinés ainsi :

- suivis budgétaires : 46 % ;
- surendettement : 37,5 % ;
- accompagnement dans les démarches : 62 % ;
- maintien dans le logement : 54,2 % ;
- risque d'expulsion : 8,3 % ;
- recherche de logement : 8,3 %.

Typologie du public



La situation familiale des bénéficiaires

- seul(e) soit 17 % ;
- seul(s) avec enfant(s) soit 46 % ;
- en couple sans enfant soit 4 % ;
- en couple avec enfant(s) soit 33 %.

Situation face au logement

- locataire logement public soit 67 % ;
- locataire logement privé soit 17 % ;
- propriétaire : 12,5 % cela représente 3 ménages dont deux sont en accession à la propriété et 1 est propriétaire, hébergé à titre gratuit : 3,5 %.

Situation face à l'emploi

- CDI : 91,6 % (dont 3 en longue maladie) ;
- contrats d'intérim : 4,2 % ;
- demandeurs d'emploi : 4,2 %.

VIE DU SERVICE

- Nous avons été sollicités par Action Logement pour intervenir sur le territoire de Valence et sa couronne pour soutenir l'activité importante sur ce territoire.
- Rédaction d'un référentiel / mémo AEB et ASLL soumis à l'approbation d'Action Logement pour intervenir de manière égale quel que soit l'intervenant.
- Soutien technique avec actualisation des connaissances lors de réunions d'équipe.

PARTENARIAT

- Rencontre avec les responsables du dispositif Action Logement pour ajuster notre intervention en fonction du cahier des charges.
- Les intervenants échangent régulièrement avec les prescripteurs sur les situations personnelles des ménages, et objectifs d'accompagnement.

ET POUR 2023 ?

- Prise en main du nouveau logiciel métier Évolution permettant de tracer l'accompagnement mené auprès des ménages.
- Proposition d'ateliers numériques aux bénéficiaires des mesures ASLL avec le conseiller numérique du service.
- Maintien des liens avec l'Action Logement qui nous délègue l'exercice de la mesure.

Les Points conseil budget sont des lieux ouverts à tous, qui proposent des conseils gratuits, confidentiels et personnalisés. Les Points conseil budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières.



TEMPS FORTS

PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT

Nous constatons une augmentation des demandes d'accompagnements budgétaires et de suivis individualisés dans le but de prévenir une situation d'endettement. Et lorsque la situation ne permet plus de faire face aux règlements des créanciers et des charges courantes, nous avons pu accompagner les usagers dans la constitution, le dépôt et le suivi d'un dossier de surendettement.

En parallèle, nous avons identifié, grâce à notre réseau associatif et partenarial, des besoins spécifiques sur des territoires. Ainsi, nous avons pu organiser et réaliser des actions collectives sur le budget et la prévention du surendettement dans le secteur de Romans et le Nyonsais.

LE POIDS DE L'INFLATION

L'année 2022 a été marquée par de nombreux événements touchant l'ensemble de la population entre pénurie de certains produits et augmentation drastique du coût de la vie.

La hausse des prix de l'essence, de l'énergie et de l'alimentation a eu un impact direct sur le budget des ménages, en effet l'inflation a atteint les 7 % en cette fin d'année 2022.

Au regard de cette situation, l'activité du Point Conseil Budget de l'Udaf de la Drôme s'est accrue considérablement en 2022.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

La coordinatrice du Point Conseil Budget siège depuis sa création en mai 2022 au comité départemental d'inclusion financière de la Drôme (CDIF 26), organisé par la Banque de France, qui réunit l'ensemble des acteurs de l'inclusion financière de notre territoire.

LE RÉSEAU DRÔMOIS

La collaboration entre les 4 Points Conseils Budget du Département est toujours effective et se traduit par des rencontres semestrielles dans nos locaux. L'objectif est de pouvoir coordonner nos actions et répondre aux besoins du public en couvrant chacun un secteur précis.

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Point Conseil Budget de l'Udaf de la Drôme en partenariat avec la Banque de France, est partie prenante du dispositif du Service National Universel (SNU) dont le séjour de cohésion a eu lieu à Bourg-lès-Valence du 12 juin au 15 juillet 2022. L'objectif est de sensibiliser et préparer les jeunes à des sujets auxquels ils feront face adulte, à travers un jeu d'énigmes sur le budget intitulé « Sur la piste de Mathieu ».

LE SERVICE DE L'ACTION FAMILIALE

QU'EST-CE QUE LE SERVICE ACTION FAMILIALE ?

Le service de l'Action familiale participe à la mise en œuvre des missions de l'Udaf définies par le législateur. Il assure en particulier l'animation de la vie institutionnelle (préparation de l'Assemblée Générale, l'organisation des réunions des Conseils d'Administration et des Bureaux, la gestion des listes d'adhérents, le suivi des cotisations des associations adhérentes, de la répartition du Fonds spécial) et des réseaux de représentants familiaux. Il participe aux actions en partenariat avec d'autres structures (Lire et Faire Lire et REAAP...), au développement de la vie associative et à l'action en faveur des familles, en cohérence avec le projet associatif et les conventions d'objectifs dont les orientations sont définies par le Conseil d'Administration. Le service pilote aussi la communication de l'association.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS EN 2022

- Bilan des conventions d'objectifs 2020-2022.
- Renouvellement des représentants CAF et CDU.
- Refonte du site internet.
- Adhésion de cinq nouvelles associations ADMR (Anneyron, Romans, Valence, Valdaine-Jabron) et l'association familiale de Livron.
- Renouvellement de l'équipe salariée.

LE SERVICE

Une équipe de trois salariées exclusivement dédiées pour un total de 3,10 ETP intervenant sur le service.

- 3 commissions « communication ».
- 1 commission convention d'objectif « parentalité ».

ET POUR 2023 ?

- Mise en place d'outils pour le développement de la vie associative.
- Déploiement des nouvelles conventions d'objectifs avec des passerelles avec le service AGBF de l'Udaf.
- Co-animation du dispositif Promeneur du Net-Parentalité.
- Développement de l'action Lire Ensemble.
- Continuer le travail commencé avec la Commission Communication sur la ligne éditoriale de l'Udaf.
- Labélisation des projets : Label « P@rent, parlons Numérique ».
- Mise en place du nouvel outil Contribution pour nos représentants familiaux.

8

GLOSSAIRE



AAH	Allocation aux Adultes Handicapés	CDPD	Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance
AAH	Allocation aux Adultes Handicapés	CDSR	Commission Départementale de Sécurité Routière
ADIL	Association Départementale d'information sur le Logement	CDSF	Comité Départemental des Services aux Familles
AEB	Aide Éducative Budgétaire	CDU	Commission Des Usagers
AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert	CHAL	Commission Hébergement et Accès au Logement
AG	Assemblée générale	CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
AGBF	Aide à la Gestion du Budget Familial	CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
ALMA	Allo Maltraitance des Personnes Âgées	CIL	Conférence Intercommunale du Logement
ARS	Agence Régionale de la Santé	CL2H	Comités Locaux de l'Hébergement et de l'Habitat
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement	CLT	Commission Locale Technique
ATMP	Association Tutélaire des Majeurs Protégés	CLT3P	Commission Locale des Transports publics particuliers de personnes
ATSEM	Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles	CLU	Comité Local des Usagers
AVP	Allocation d'aide à la Vie Partagée	CNAF	Caisse Nationale d'Allocation Familiale
CA	Conseil d'Administration	CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	CODAMUPS	Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des transports sanitaires
CAL	Commission d'Activité Libérale	CORAH	Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT
CALEOL	Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements	CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail	CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles	CRHH	Comité Régional de l'habitat et de l'hébergement Auvergne Rhône-Alpes
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives	CRIP	Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes
CCAS	Centre Communal d'Action Social	CTG	Convention Territoriale Globale
CCSPL	Commission Consultative des Services Publics Locaux	CTS	Conseil Territorial de Santé
CDC	Commission Départementale de Conciliation des rapports locatifs	CVS	Conseil de la Vie Sociale
CDCA	Commission Départementale de la Citoyenneté et de l'Autonomie	DAH	Drôme Aménagement Habitat
CDEN	Conseil Départemental de l'Éducation Nationale	DALO	Droit Au Logement Opposable
CDEM	Comité Drômois d'Éthique Médicale	EHPAD	Établissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes
DIF	Conseil Départemental de l'Inclusion Financière	ESMS	Établissement sociaux et médico-sociaux
CDJSVA	Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative	ETP	Équivalent Temps Plein
CDOMSP	Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics		

FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FAS	France Assos Santé
FDVA	Fonds de Développement à la Vie Associative
FOL	Fédération des Œuvres Laïques
FONJEP	Fonds Jeunesse et Éducation Populaire
FULH	Fonds Unique Logement Habitat
GAD	Groupe d'Appui Départemental
GCSMS	Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
GHPP	Groupement Hospitalier Portes de Provence
HLM	Habitation à Loyer Modéré
IREPS	Instance Régionale d'Éducation et de Promotion Santé
ISTF	Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
LFL	Lire et Faire Lire
MASP	Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé
MJAGBF	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
PRIE	Mission Régionale d'information sur l'Exclusion
MSA	Mutualité Sociale Agricole
ODPE	Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
OPH	Office Public de l'Habitat
PARI	Pour l'Accompagnement et la Réadaptation de l'Individu
PAVA	Point d'Appui à la Vie Associative
PCB	Point Conseil Budget
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PJM	Protection Juridique des Majeurs
PLDA	Plan Local de Développement Associatif
PPLPIS	Plan Pluriannuel de la Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale
REAAP	Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
SARPEJ	Service d'Appui Renforcé à la Protection Juridique de la Drôme
SDED	Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme
SDSF	Schéma Départemental des Services aux Familles
SAEML	Société Anonyme d'Économie Mixte Locale
SNU	Service national Universel
SOLIHA	SOLIDaires pour l'Habitat

Sigles associations familiales

ADAPEI	Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées et Intellectuelles
ADMR	Association d'aide à Domicile en Milieu Rural
AF	Association Familiale
AFC	Association Familiale Catholique
AFD	Association Française des Diabétiques
AFEP	Association Française pour les Enfants précoces
AFI	Association Familiale Intercommunale
AFL	Association Familiale Laïque
AFM	Association Française contre les Myopathies
AFP	Association Familiale Protestante
AGF	Association Générale des Familles
AMAPE	Association des Maisons d'Accueil Protestant pour Enfants
APEDA	Association de Parents et de professionnels pour Enfants et adultes en Difficultés d'Apprentissage
APGL	Association de Parents Gays et Lesbiens
CDAFAL	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques
CLER	Centre de Liaison des Équipes de Recherche
CNAFAL	Conseil National des Associations Familiales Laïques.
CSF	Confédération Syndicale des Familles
EFA	Enfance et Familles d'Adoption
FAVEC	Fédération des Association des Veuves et Conjointes survivants
FF	Familles de France
FR	Familles Rurales
JPV	Jonathan Pierres Vivantes
MFR	Maison Familiale Rurale
Udaf	Union Départementale des Associations Familiales
UFAL	Union des Familles Laïques
Unaf	Union Nationale des Associations Familiales
UNAFAM	Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques
UNAFOR	Centre de formation partenaire pour la formation des Udaf et des Uraf
Uraf	Union Régionale des Associations Familiales

Udaf 26

2 rue La Pérouse - CS 40144

26905 Valence Cedex 9

04 75 78 20 00

 www.udaf26.fr

 @udaf26

 @udaf_26



UNIS POUR LES FAMILLES